

Nekr
A
21

A LA MÉMOIRE
DU COMTE
ALBERT APPONYI

SON RÔLE DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE,
LA PHILOSOPHIE, LE DROIT PUBLIC,
LA VIE INTERPARLEMENTAIRE.
SES VOYAGES EN AMÉRIQUE

PAR

IVAN PRAZNOVSZKY, JULES KORNIS,
ETIENNE EGYED, LÉOPOLD BOISSIER
ET ANDRÉ SEBESTYÉN



BUDAPEST

SOCIÉTÉ DE LA NOUVELLE REVUE DE HONGRIE

1943

Tirage à part
de la « Nouvelle Revue de Hongrie »
(février 1943)

A LA MÉMOIRE
DU COMTE
ALBERT APPONYI

SON RÔLE DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE
LA PHILOSOPHIE, LE DROIT PUBLIC,
LA VIE INTERPARLEMENTAIRE.
SES VOYAGES EN AMÉRIQUE

PAR

IVAN PRAZNOVSZKY, JULES KORNIS,
ETIENNE EGYED, LÉOPOLD BOISSIER
ET ANDRÉ SEBESTYÉN



BUDAPEST
SOCIÉTÉ DE LA NOUVELLE REVUE DE HONGRIE

1943

A LA MÉMOIRE
DU COMTE
ALBERT APPONYI

SON RÔLE DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE
LE DROIT GÉNÉRAL ET LE DROIT PUBLIC
LA VIE INTERNATIONALE
SES VOYAGES



AN DER UNIVERSITÄT ZÜRICH
BIBLIOTHEK BOYER, F. BOYER, BOISSIER
AN DER UNIVERSITÄT ZÜRICH



BUDAPEST
SOCIÉTÉ DE LA NOUVELLE REVUE DE HONGRIE

Le rôle du comte Apponyi dans la politique internationale

Par IVAN PRAZNOVSZKY

A l'occasion du dixième anniversaire de la mort du premier président de la Société de la Nouvelle Revue de Hongrie nous tenons à rappeler à nos lecteurs que nous avons publié, il y a dix ans, une série d'articles consacrés à la mémoire du comte Albert Apponyi, né le 29 mai 1846, mort à Genève le 7 février 1933. Les pages qui suivent viennent prouver que les hommages rendus, à cette époque, à notre illustre compatriote par des personnages éminents de la Hongrie et de l'étranger, n'étaient par l'expression d'un enthousiasme passager, mais les manifestations sincères de l'estime, du respect, de l'admiration même qui entouraient la noble figure du comte Apponyi. Après dix ans son nom n'est pas tombé dans l'oubli et nombreux sont, de par le monde, ceux qui se souviennent avec reconnaissance des luttes incessantes qu'Apponyi a continuellement menées sur les différentes scènes internationales pour essayer d'arriver à une entente entre les peuples, entente dont dépend la Paix.

Si le 7 février 1933 « par un destin symbolique le comte Apponyi a terminé sa carrière sur le terrain genevois où il a acquis une si longue autorité », son nom n'est pas mort et la gloire qui l'entoure est une raison pour la Hongrie d'espérer et d'avoir confiance en son destin.

LA CARRIÈRE POLITIQUE d'Albert Apponyi est caractérisée par deux circonstances importantes. L'une c'est que, chose assez rare dans l'histoire, son activité accuse une ligne toujours ascendante, que son influence, son autorité et son importance, augmentent avec son âge. L'autre c'est que, après une vie remplie de luttes de politique intérieure, il s'est tourné, au déclin de son âge presque exclusivement vers la politique extérieure. La vieillesse n'a point amené chez lui la diminution de ses capacités intellectuelles et, grâce à un don spécial de Dieu, il a eu jusqu'au bout assez de forces pour soutenir les lourdes charges que lui imposaient les problèmes de la politique extérieure.

Il est indéniable que, même dans la politique intérieure, Apponyi a toujours été guidé par des principes supérieurs. Comme membre de la Chambre des Députés, il s'est quelquefois occupé de politique extérieure aussi, mais seulement au cas où ses fonctions de chef de parti ont rendu nécessaire une activité pareille. D'autre part, quand, après la première guerre mondiale, il est devenu le gardien des intérêts hongrois vis-à-vis du monde entier, il a néanmoins gardé son siège à la Chambre et continué à prendre part à la politique intérieure, mais il a senti lui-même que le centre de son activité était du domaine de la politique extérieure.

Les capacités politiques, les connaissances étendues, la culture exceptionnelle et l'honnêteté supérieure d'Apponyi furent reconnues même par les adversaires de sa politique intérieure, mais le rayonnement de son autorité ne fut jamais aussi grand qu'après la guerre perdue, lorsqu'il prit la tête de ceux qui mirent tout en œuvre pour sauver la cause hongroise. En 1918, tout s'écroula en Hongrie. La mutilation de la Hongrie millénaire abattit les âmes peu préparées à la possibilité d'un désastre pareil. Pendant les quatre années de la première guerre mondiale, la Hongrie avait déployé des énergies au-dessus de ses forces, elle s'était saignée à blanc; les quelques mois de terreur communiste achevèrent de l'affaiblir complètement. Cette situation devint tragique par les suites désastreuses de l'occupation militaire roumaine. Plongé dans le désespoir craignant même un avenir sans issue le peuple mit presque instinctivement sa confiance illimitée dans la personne d'Apponyi et attendit que, nouveau Moïse, il lui montrât le chemin vers un meilleur avenir. Le comte Albert Apponyi était prédestiné pour ce rôle. Je crois que ce fut un de ses adversaires politiques qui, à Genève, le compara à une cathédrale gothique vivante. Sa haute stature respectable, son bel organe d'orateur, telle la voix profonde de l'orgue, attiraient l'attention et personne ne pouvait se soustraire à la magie de son individualité.

C'est avec la présidence de la Délégation de Paix, fonction très ingrate pleine de lourdes responsabilités que commença son activité de politique extérieure. Apponyi comprit dès le premier jour que nous étions jugés sans avoir été entendus et que ce jugement était déjà plus ou moins exécuté avant même qu'il ne fût prononcé. Mais il sentit qu'il devait, même au risque de sa popularité, accepter la présidence de la Délégation Hongroise. Tout le monde savait que personne ne pourrait remplir ce rôle aussi bien qu'Albert Apponyi; il hésita tout de même avant de prendre sa décision. La Délégation habitait le Château de Madrid. Pendant l'une de nos habituelles promenades au Bois de Boulogne je lui exprimais la reconnaissance que lui vouait le peuple entier d'avoir accepté cette mission ingrate dont l'échec était certain; il me répondit qu'il avait passé des nuits blanches en se creusant la tête et en s'interrogeant s'il n'eût été mieux de désigner quelqu'un d'autre pour remplir cette fonction. « La Hongrie, dit-il, a toujours été accusée de vivre sous un régime féodal, et mon nom, mon rang et même mon attitude d'homme politique conservateur pourraient donner de nouvelles armes à nos ennemis qui nous accusent déjà de féodalisme. » Nous parlâmes longtemps de cette accusation ridicule et stupide, et je tâchai de le convaincre qu'il était le dépositaire de la confiance unanime de toute la nation, circonstance plus importante que sa peur des phrases creuses de la propagande ennemie.

Je veux mentionner ici une anecdote assez piquante qui est arrivée peu de temps après la signature du Traité de Paix. Berthelot reçut le comte Apponyi à l'occasion d'un de ses voyages à Paris et

lui offrit la présidence de la République de Hongrie! Berthelot expliqua que la Hongrie devait accepter une forme d'état correspondant à une « démocratie saine » et essaya de persuader Apponyi de mener une campagne de propagande en ce sens. Comme récompense Berthelot lui offrit au nom des puissances occidentales la présidence de cette république. Après cette conversation Apponyi me rendit visite à la Légation et me raconta cette scène avec beaucoup d'humour. Il me dit avec quelle ironie il avait retourné contre Berthelot l'accusation de féodalisme, lui faisant remarquer que dans le choix de l'élite d'une république il se montrait vraiment féodal surtout en comparaison avec la saine démocratie qui régnait en Hongrie et lui donnant de nombreux exemples qui prouvent qu'en Hongrie une humble naissance n'a jamais empêché personne de faire valoir ses capacités et d'accéder aux plus hauts postes de l'état. Malheureusement les calomnies vivent plus longtemps que les démentis les plus justes.

Dans les directives qu'il donna aux membres de la délégation hongroise le comte Apponyi précisa que malgré notre défaite, malgré le coup terrible et la haine de nos ennemis, nous devons supporter notre désastre avec dignité, conformément à la civilisation hongroise millénaire, à notre passé historique et à notre caractère national. Et, à cet égard, la conduite de la délégation ne fut sujette à aucune critique. Notre dignité nationale est toujours restée intacte et il est indéniable que l'on nous a toujours témoigné du respect, ce qui, d'après les potins diplomatiques, ne fut pas toujours le cas pour les membres des délégations de paix précédentes. Le front des partis de gauche de cette époque nous apostropha habituellement dans la presse parisienne « les arrogants locataires du Château de Madrid »; et il est intéressant de noter que les grandes puissances victorieuses discutant les formalités de la signature de notre verdict de mort étaient d'avis, que, vu la position, le passé et la conduite de la Hongrie, les cérémonies ne pouvaient se faire que dans un milieu splendide, dans un cadre historique. C'est ainsi qu'on choisit le Grand Trianon qui est devenu si mémorable à tout Hongrois.

Après la signature du traité de Trianon, un hebdomadaire politique français, connu pour son esprit caustique, enregistra cet événement et fit la remarque ironique que la signature du traité autrichien dans le château de Saint-Germain « ça sentait le parent pauvre », que les cérémonies du traité bulgare à la mairie de Neuilly « avaient l'air d'une fête agraire », mais que les cérémonies de Trianon c'était quelque chose, que, là, même les éléments les plus conservateurs de la civilisation occidentale se rendaient compte qu'ils étaient en train d'exécuter un partenaire digne d'eux.

Le principe d'Apponyi était qu'il ne fallait pas s'humilier, ni pleurnicher, mais plutôt défendre, avec une dignité inébranlable, le point de vue hongrois, à savoir que le maintien de l'intégrité territoriale de la Hongrie était d'un intérêt européen. Dans son discours

magistral prononcé en trois langues à l'occasion de la remise du projet du traité de paix dans la salle de réception du Ministère des Affaires Etrangères, Apponyi exposa ce principe de politique extérieure et énuméra tous les arguments prouvant la justesse de notre point de vue. Apponyi vit clair quand il constata qu'en matière de politique extérieure il n'y a ni justice, ni sympathie, ni amitié, et que l'intérêt seul compte; si nous voulions donc remédier aux injustices les plus flagrantes de la proposition ennemie et si nous tenions à faire valoir au moins une partie de nos points de vue, nous devons convaincre nos adversaires qu'une solution juste et équitable de notre problème était en même temps une garantie de paix en Europe orientale et correspondait ainsi aux intérêts des autres peuples; une solution injuste par contre, c'est-à-dire la mutilation du territoire de la Hongrie, serait contraire aux intérêts de tous, même à ceux de nos anciens adversaires, car loin d'apporter la paix et la réconciliation générale, elle serait la cause de nouvelles guerres en Europe orientale. On sait que le discours d'Apponyi fit une profonde impression sur l'auditoire, mais ne changea cependant rien à la situation. Le comte Apponyi parla en français et quand Clémenceau le pria de s'arrêter après chaque partie de son discours pour que les interprètes puissent immédiatement les traduire en anglais, il déclina poliment cette offre et se chargea de répéter en anglais chaque partie de son discours. Et en effet, après s'être exprimé avec une éloquence toute française il traduisit ses pensées en un anglais impeccable, puis, ayant terminé son discours, il s'adressa à la délégation italienne et récapitula en italien les points essentiels de son raisonnement. Un murmure d'admiration passa dans la salle, car tout le monde se rendit compte qu'à côté d'une étonnante connaissance des langues étrangères, l'orateur venait de faire preuve d'une concentration d'esprit remarquable. Sous l'influence du discours et en dépit des formalités prescrites, Lloyd George félicita le comte Apponyi et exprima son étonnement car, dit-il, il ne savait pas qu'on avait détaché des Hongrois de la mère-patrie. Apponyi se leva et s'approchant de la table des ministres des Affaires Etrangères des puissances occidentales il leur présenta les cartes géographiques du comte Paul Teleki et expliqua la véritable situation. Les délégués plénipotentiaires l'écoutèrent avec beaucoup d'attention. Les cinq membres présents de la délégation hongroise commençaient déjà à nourrir certain espoir, quand Clémenceau, qui avait quitté son estrade présidentielle et s'était placé, les mains toujours gantées jointes derrière son dos, à quelques pas seulement du groupe entourant le comte Apponyi, mit fin à toute discussion et leva la séance. C'est le lendemain qu'Apponyi eut son premier grand désappointement; la presse parisienne ne publia rien de son discours et le procès-verbal officiel qui nous fut envoyé le lendemain nous signifiait que la séance était close avec le discours d'Apponyi. Ainsi toute la discussion ultérieure, qui eut été si inté-

ressante cependant, fut écartée. Apponyi fut très affecté par ces faits et quand, à sa prière et officieusement, je formulai une plainte contre cette falsification d'événements historiques, on me répondit qu'on avait établi un protocole pour la cérémonie de la remise du projet des traités de paix, protocole valable pour tous les ex-ennemis, n'admettant pas la possibilité d'une discussion. Ainsi la remarque de Lloyd George et les répliques d'Apponyi étaient considérées comme nulles. Mais nous eûmes au moins la satisfaction morale d'avoir démontré que la propagande mensongère de nos ennemis avait caché aux gouvernements des grandes puissances les circonstances les plus importantes relatives au démembrement barbare de la Hongrie. Notre mutilation avait donc été décidée avec une légèreté impardonnable et on ne s'était même pas donné la peine d'examiner de près les arguments mensongers de la propagande des gouvernements tchèque, serbe et roumain.

Sous l'influence de sa carrière parlementaire, Apponyi n'avait aucun penchant pour le régime autoritaire. En matière de politique intérieure il était un fidèle du régime parlementaire et comme président de la Délégation Hongroise il introduisit aussi le système des délibérations.

Les commissaires et quelques autres membres de la délégation, sept ou huit personnes en tout, se réunissaient chaque après-midi dans son bureau de travail et discutaient, sous la présidence d'Apponyi, tous les problèmes à l'ordre du jour; ce n'est qu'après avoir écouté l'opinion de ses collaborateurs qu'Apponyi distribuait aux experts et aux secrétaires leurs travaux quotidiens. Et même, quand il se réservait le droit de rédiger personnellement certaines notes, il ne le faisait jamais sans en avoir discuté les principes directeurs avec ses collaborateurs les plus intimes. La délégation s'occupa aussi de la situation intérieure de la Hongrie, car à cette époque nous n'avions de représentation diplomatique qu'au Vatican; sauf celle-là, la Délégation de Paris fut donc l'unique représentation dont le gouvernement hongrois disposait à l'étranger. Nous vîmes les choses souvent d'un point de vue différent de celui du gouvernement et de l'Assemblée Nationale et le comte Apponyi fit tout son possible pour informer et éclaircir notre gouvernement et faciliter ainsi sa lourde tâche politique.

En voyant le comte Apponyi à l'œuvre, en songeant à ses connaissances étendues, à sa haute culture et à son don des langues, je me suis souvent demandé pourquoi il n'avait pas choisi la carrière diplomatique. N'eût-il pas été plus utile à son pays, si, jeune encore, il était entré au service de la diplomatie austro-hongroise ou s'il avait plus tard, accepté un poste de ministre ou d'ambassadeur. Quand je lui parlai une fois de cette question, il me répondit que pendant sa longue carrière d'homme politique on ne lui avait jamais offert de poste diplomatique. Quant à la question pourquoi il n'était pas entré au service diplomatique au début de sa carrière, il me fit une réponse plutôt évasive. J'avais l'impression que, conscient de son

éloquence particulière, il avait trouvé qu'une activité d'homme politique convenait mieux à ses capacités intellectuelles.

Apponyi suspendit pour un certain temps son activité de Paris et retourna à Budapest. C'est qu'il avait déjà donné ses ordres concernant les réponses à faire aux conditions de paix et sa présence n'était plus nécessaire pour la rédaction de ces notes. Mais il continua à être le président de la Délégation jusqu'au jour où ayant reçu le texte définitif des conditions de paix il donna sa démission avec tous les autres membres de la Délégation, qui, ayant abandonné tout espoir d'atténuer ces conditions cruelles, jugèrent inutile toute activité ultérieure. Rien ne prouve mieux la grandeur d'âme d'Apponyi que le fait, d'avoir accepté, malgré sa démission, l'éventualité de signer le traité de Trianon. Il pensait qu'ayant recommandé au gouvernement de signer ce traité, il était obligé de le faire lui-même. Mais le gouvernement, la Délégation et l'opinion unanime du pays protestèrent et ne voulurent pas permettre que le nom du vénérable homme d'Etat figurât sur un document qui équivalait à un verdict de mort. On implora pour ainsi dire Apponyi de ne pas signer le traité, mais sa réponse fut : « Si je recommande aux autres d'accepter et de signer le traité, je ne peux pas me soustraire à ce devoir cruel. » D'ailleurs même la présidence de la conférence exprima son désir que le traité de Trianon, tout comme les autres traités, fût signé par le président de la délégation et par un membre du gouvernement hongrois, et ma communication que le gouvernement désignerait d'autres personnes pour la signature fut reçu avec une surprise à peine voilée. Mais, après quelques hésitations, on accepta la signature des représentants désignés par le gouvernement pour ce rôle tragique. Apponyi fut chargé d'un autre devoir non moins difficile. Il dut expliquer à l'opinion publique hongroise la cruelle nécessité d'accepter ce traité imposé par la force et malgré l'atmosphère patriotique du « Non! Non! Jamais! », convaincre l'assemblée nationale qu'elle devait, tout en maintenant sa foi dans la résurrection du pays, accepter finalement le traité. Ce fut la brillante intervention d'Apponyi qui permit à la nation de traverser sans choc sérieux cette heure tragique de son histoire.

★

L'activité ultérieure d'Apponyi dans le domaine de la politique extérieure est une suite logique de sa collaboration aux pourparlers de paix. Avant l'institution de la Société des Nations c'est la Conférence des Ambassadeurs qui s'occupa à Paris du règlement des problèmes découlant de la nouvelle situation internationale créée par les traités de paix. La traité de Trianon ayant été le dernier des traités conclus après la première guerre mondiale, la Conférence de Paix fut dissoute après sa signature.

Quand la Société des Nations commença son activité à Genève et quand, plus tard, la Hongrie aussi en devint membre, il était tout

naturel que ce fût le comte Albert Apponyi, connaisseur éminent des traités de paix et en même temps personnage important de la vie politique hongroise que le gouvernement désignât pour représenter la Hongrie aux sessions les plus importantes de la Société. L'amabilité d'Apponyi, sa clairvoyance dans toutes les affaires politiques, ses connaissances approfondies dans le domaine de la politique internationale lui permirent, même dans cette atmosphère pleine de haine, de remplir dignement sa tâche. Apponyi accepta cette mission avec plaisir, car pour lui l'idée de la Société des Nations était devenue un dogme politique qu'il défendit toujours, malgré toutes ses déceptions. Il était d'avis que les causes du mauvais fonctionnement de la Société étaient dues à une structure erronée et à une mauvaise application des principes établis, et non à l'institution même. Selon son opinion, la Société des Nations ne pouvait pas satisfaire aux attentes, car, au lieu de rendre possible la collaboration libre de tous les peuples, elle n'était qu'un instrument aux mains des puissances victorieuses pour imposer leur volonté aux nations vaincues. Les paragraphes des traités de paix furent interprétés arbitrairement, et toujours en faveur des vainqueurs. Apponyi, ce grand idéaliste, gardait tout de même intacte sa foi et continuait à croire que la Société des Nations arriverait quand même à régler les questions litigieuses des différents pays; cette conviction lui fut facilitée par la compréhension de quelques hommes d'Etat qui, eux aussi, croyaient aux principes de l'institution genevoise.

Apponyi eut néanmoins beaucoup de déceptions à cause de l'activité de la Société des Nations, car l'aréopage de Genève finit par tomber sous l'influence de quelques aventuriers politiques et de certains hommes d'Etat à la vue courte, et le sens de la justice, le travail consciencieux et la brillante dialectique d'Apponyi ne suffirent pas à changer la situation en faveur de la Hongrie.

L'unique voie pour modifier, sans violence ni guerre, l'injuste traité de Trianon était une révision pacifique des traités de paix. Apponyi voulut mettre la question de la révision en corrélation avec l'idée fondamentale de la Société des Nations, et bien que cette politique n'ait porté aucun fruit, elle était digne de l'idéal politique, de l'humanisme et du désir de paix de l'homme d'Etat hongrois; cette politique aurait permis le relèvement de la Hongrie mutilée et affaiblie, et ce pays millénaire de l'Europe Centrale aurait pu mettre ses forces au service de la grande cause et du travail commun de l'humanité.

C'est à Genève qu'Apponyi livra ses grandes batailles pour l'intérêt de son pays et pour la sauvegarde de la paix, et c'est là, au cours de ses luttes, que mourut ce grand personnage de l'histoire et de la vie politique hongroises, persévérant dans ses efforts jusqu'à la dernière minute d'un âge patriarcal. Arrivé au zénith de sa carrière, il termina sa vie sans avoir perdu, malgré toute une longue série de désastres et de déceptions, son équilibre spirituel, son idéalisme et sa foi en Dieu et dans l'avenir de son pays.

La philosophie d'Apponyi

Par JULES KORNIS

I

APPONYI est « la cathédrale humaine » de la race hongroise : sa façade, avec ses magnifiques proportions, donne sur l'histoire de trois générations et ses fondements ne pouvaient être ailleurs que dans l'ancienne Grande-Hongrie puissante. Il a atteint les cimes les plus hautes de la vie et de la culture humaines. Sa vie est un chef d'œuvre parfait : partout la plus complète harmonie. L'homme public et l'homme privé vivaient en plein accord en lui : ses principes moraux s'incarnaient dans sa vie ; et, dans ses discours, la forme et le contenu étaient absolument identiques. Avant la catastrophe de 1919, il est le dépositaire fidèle de la mission et des idéaux de la nation ; après la tragédie de Trianon, il est le prophète qui maintient notre foi, nous empêche de suivre la politique du désespoir et représente dignement devant l'Europe notre culture et notre vérité nationales.

Ce n'était pas uniquement sa rhétorique éblouissante ni ses connaissances universelles, mais aussi et avant tout la grandeur et la beauté morales de sa personnalité exceptionnelle qui attiraient et ensorcelaient ses compatriotes aussi bien que les fils des autres nations. Et quelle était la raison profonde de cette influence mystérieuse ? La solidité, le bel équilibre et l'harmonie de sa conception du monde. C'était toujours du haut de cette conception idéale qu'il traitait les questions en apparence les plus quotidiennes de la vie et de la politique nationales. S'il a su tirer le problème hongrois de l'obscurité, de l'indifférence et de l'intolérance, c'est qu'il a pu justifier la mission historique de la Hongrie du point de vue idéologique de l'humanité universelle. Toujours au service de ses idéaux, il élevait chaque question pratique à la hauteur théorique des idées — et c'est ce qui lui a assuré, chez nous comme à l'étranger, l'estime et le respect de ses adversaires mêmes.

Quelle était donc la conception philosophique de cet homme vraiment grandiose dont la haute figure concentre l'histoire d'au moins trois quarts de siècles ? Quels étaient les fondements de la conception d'Apponyi concernant le monde et la vie ?

Les impressions, les connaissances et les appréciations de l'homme moyen s'intègrent toujours graduellement dans une vision universelle définie surtout par les traditions et la communauté de la culture dans laquelle l'individu est né. Cette vision ne devient consciente que rarement ; au fond, elle est intuitive, instinctive et sans critique. Par contre, une telle conception s'élève à la hauteur philosophique si elle est consciente, si elle est critique et si elle tend à l'universalité.

Tous ces signes s'appliquent complètement à la conception générale d'Apponyi.

Dès sa jeunesse, Apponyi s'efforce consciemment et méthodiquement de former pour son esprit une conception homogène dans laquelle tout soit d'accord: théorie et appréciation, savoir et idéal, normes suprêmes et réalités. C'est le sens supérieur de sa vie: dans ce qui passe, il cherche ce qui reste.

C'est dans les classes supérieures du lycée jésuite à Kalksburg qu'il s'était assimilé d'abord les éléments de ses connaissances philosophiques. Mais ce « prodrome philosophique » comme le plan d'études l'appelle, ne signifie que des « bribes philosophiques » aux yeux mêmes d'Apponyi. C'est plutôt dans les cadres de la religion qu'il approfondit ses penchants philosophiques sous la direction de l'excellent Père François Hattler. « C'est lui qui m'a inculqué — dit Apponyi vers la fin de sa vie — le goût des études philosophiques, goût qui m'a accompagné durant ma vie et a fructifié ma carrière politique car il m'a donné l'élan pour étudier à fond et pour mieux comprendre tous les problèmes. » Avant de prendre ses inscriptions à l'Université, il consacre d'abord toute une année à l'étude exclusive de la philosophie. Après ses études universitaires et parallèlement avec les sciences politiques et économiques, il s'occupe de philosophie, d'une façon consciente et systématique. Ces études se complètent heureusement par ses longues et fécondes conversations sur les grands courants idéologiques de l'époque avec Mgr Dupanloup, Montalembert, le cardinal Manning de Westminster et l'évêque Ketteler de Mayence. Jusqu'à la fin de sa vie, par un besoin inné de sa nature, il ne cessa de réfléchir aux problèmes de la philosophie. « Pour moi — déclare-t-il dans sa vieillesse — les réflexions philosophiques signifiaient un bain spirituel: je me sentais pendant ces moments comme le citadin qui s'échappe de sa ville pour se rafraîchir dans les montagnes ou au bord de la mer. L'étude de la philosophie m'a aidé même dans ma carrière, car elle m'a rendu beaucoup plus apte à voir clair et à regarder loin. » A l'âge de quatre-vingts ans, il va avec joie à Darmstadt, à l'« Ecole de la Sagesse » du comte Kayserling, pour y prendre part aux entretiens sur les rapports des lois et de la liberté, et c'est là qu'il expose l'un de ses essais métaphysiques les plus profonds sous le titre de *Macht als Bindung*. Celui qui écrit ces lignes avait souvent la grande joie de discuter avec lui, pendant des heures, sur des problèmes philosophiques. Tel un autre professeur de philosophie, il connaissait — *ex fontibus* — aussi bien Platon et Aristote que, par exemple, Kant ou Bergson, la scholastique aussi bien que la théorie sur l'évolution du positivisme, les fines nuances de la théorie de la connaissance d'une façon aussi approfondie que les problèmes de la métaphysique concernant les éléments de l'être et leurs rapports.

Dans les choses concrètes, il voyait aussitôt l'universel: il était l'homme des idées, un philosophe au sens platonicien. L'autre critère,

à côté de la connaissance consciente, de la conception philosophique est l'effort d'embrasser l'ensemble, la tendance de s'élever à la hauteur des principes. Apponyi a su toujours dépasser le cercle étroit des phénomènes isolés; il voulait toujours voir dans leur totalité les détails, les fragments du monde et de la vie. « Pour atteindre à la qualité de l'homme d'Etat supérieur, pour pouvoir diriger les destinées de la nation — dit Apponyi dans son discours de réception à la Société Kisfaludy — il faut voir à la fois toutes les branches d'activité de la vie nationale et, en même temps, prévoir les capacités d'évolution de celles-ci; en d'autres termes, on a besoin d'une prévoyance universelle. »

Philosophe de pur sang, Apponyi applique au système des valeurs et des moyens politiques le grand principe leibnizien de la métaphysique, à savoir le *principium cohaerentiae*. Nous devons reconnaître d'autre part que, précisément à cause de ce penchant irrésistible à l'universel, Apponyi n'a jamais été un bon politicien de parti: il était incapable de rester unilatéral. Celui qui regarde les choses de plusieurs points de vue et essaie de rester objectif, souffre selon le mot de Nietzsche de la maladie du totalisme; cependant, dans la vie politique, on ne peut vouloir et agir qu'en vue d'un certain but unilatéral. Il n'en est pas moins vrai que, sans des principes supérieurs et universels, l'homme d'Etat se réduit pratiquement à un homme de métier.

Le troisième signe caractéristique de la conception philosophique est l'effort critique: on n'intègre dans la vision universelle que ce qu'on a d'abord examiné du point de vue de sa validité. Apponyi est un esprit critique qui — en dehors des dogmes de sa religion — tâche de justifier ses idées fondamentales par la force critique de la *ratio*. Et si, au cours de son évolution spirituelle, il arrive à des vues différentes (comme par exemple dans sa philosophie sociale) il est aussitôt prêt à modifier certains détails de sa conception générale.

II

Le trait le plus marquant de la conception philosophique d'Apponyi est l'idéalisme. Cet idéalisme découle de sa constitution spirituelle: sa conception est identique à sa personnalité. « J'ai été idéaliste sur toute la ligne, — écrit le noble vieillard dans ses mémoires — je remercie Dieu de l'avoir été et, après bien des déboires et avec moins de fraîcheur d'âme, je le suis encore aujourd'hui. »

La base principale de son idéalisme est sa profonde religiosité, cette solide conviction métaphysique que « le sens suprême de l'univers est la divinité et le plan divin dans les cadres duquel se déploie la libre activité des hommes... Dieu est la base, le modèle et l'explication de ce monde de phénomènes dont l'erreur consiste non pas dans son existence, mais dans sa séparation de l'âme divine, dans son opposition avec elle ». C'est cette foi dans l'ordre et la justice divins qui donne cette couleur optimiste à la conception d'Apponyi.

Cette métaphysique idéaliste est la source de la mission et de l'activité politiques d'Apponyi. « Nous voulons placer des idéaux devant les yeux de la nation — dit-il dans l'un de ses grands discours — car nous n'arrivons à épurer tous les domaines de la vie publique qu'en mettant quelques buts idéaux devant les yeux des jeunes générations et non pas des emplois et des prébendes. L'âme humaine a besoin d'une force motrice quelconque. Et si ce n'est pas quelque idéal, alors, par suite de l'*horror vacui*, c'est l'intérêt personnel qui le devient. » En effet, les jeunes générations hongroises qui n'avaient pas fait l'expérience de l'ère dite d'absolutisme, furent élevées dans cet idéalisme national que l'âme d'Apponyi diffusait en larges rayons sur la mission, les droits, les désirs et l'avenir de la nation.

L'un des traits tragiques de l'époque d'Apponyi et aussi de son idéalisme national fut la conviction selon laquelle les aspirations nationales seraient réalisables sans aucun conflit entre le roi et la nation. Apponyi n'a pas voulu voir qu'en face du pouvoir royal le parlementarisme hongrois n'était qu'une simple fiction. Son idéalisme ne lui a pas permis de voir les vrais rapports des forces opposées : il a vécu dans un monde stylisé au gré des aspirations nationales.

Le même optimisme naïf l'a dirigé dans la politique des nationalités. Le problème complexe des minorités, il le ramène à une simple question psychologique. La raison d'une telle attitude est son appréciation idéaliste des hommes, en d'autres termes sa bonté affectueuse. C'est à la chaleur de ce sentiment qui assure les droits, la liberté et la vie constitutionnelle à nos minorités qu'il veut fondre ensemble avec les Hongrois nos concitoyens de langue étrangère. Et au nom du philanthropisme, la propagande adverse a voulu présenter comme un oppresseur sauvage cet homme qui fut le plus grand des philanthropes hongrois.

En ce qui concerne la morale publique de même que la formation des partis, il ne se départira jamais de son point de vue idéaliste. Il refuse tout caractère moral, toute raison d'être à un parti qui évite soigneusement les principes, qui souffre d'« idéophobie ». Cependant, dans sa vieillesse, après tant d'expériences dans les divers partis, son idéalisme, à cet égard, se fait moins péremptoire. Il va jusqu'à déclarer qu'« il déteste les beaux programmes de parti », puisqu'ils vous empêchent de vous adapter librement aux conditions toujours nouvelles de la vie. Le philosophe des principes politiques idéaux est obligé ainsi de descendre, au bout de sa longue carrière, au niveau des dures réalités — comme Platon qui n'a pas écrit seulement l'*Etat*, cette image de la cité idéale, mais aussi, à la fin de sa vie, les *Nomoi* où il prend déjà pour base de son étude la véritable nature de la vie et de l'homme. De plus, dans sa vieillesse comme il l'avoue lui-même, il commence à douter de sa carrière : s'il pouvait recommencer sa vie, il deviendrait savant et non pas politicien ! « L'âme de l'homme politique honnête, dit-il, est constamment tourmentée par les

inévitables compromis... Heureux le savant qui en est exempté par la nature même de son travail.»

C'est pourquoi toutes les fois qu'il en avait l'occasion, il s'élevait à l'altitude sereine de la science et de la philosophie. Comme il est heureux lorsque, à l'âge de quatre-vingt-six ans, l'automne de 1932, il peut participer au Convegno Volta, ce congrès scientifique international à Rome où, en discutant des questions les plus délicates de la vie internationale, les hommes politiques de tous les partis et de toutes les nations peuvent rester dans les limites de l'objectivité scientifique!

Mais s'il éprouve un tel attachement au culte de la vérité scientifique, on peut se demander pourquoi il n'a pas abandonné la politique et pourquoi il ne s'est pas retiré dans la haute tour des recherches scientifiques? C'est que son idéalisme éthique fut encore plus fort que son idéalisme logique. « La vie publique — dit-il — est telle en Hongrie qu'on y reste par devoir et qu'il serait contraire à l'honneur de l'abandonner dans les situations difficiles; car chaque membre de la société est obligé de contribuer par ses dons au plus grand bien de la société et du pays. »

D'ailleurs, en opposition partielle avec ses penchants, ses origines et ses traditions aristocratiques l'auraient également maintenu dans sa carrière politique: véritable grand-seigneur, il sentait le besoin impérieux de servir le bien public d'une manière désintéressée. Le comte Kayserling, en esquissant le portrait de l'aristocrate hongrois, devait avoir certainement pour modèle la noble figure d'Apponyi; Clémenceau lui-même, ayant entendu son grand discours en trois langues à propos de la signature du traité de Trianon, fut subjugué par la grandeur morale et la dignité douloureuse d'Apponyi: « Ça, c'est un homme! », s'écria-t-il, dans son admiration étonnée.

Celui qui a toujours devant lui l'image de la perfection idéale, se juge toujours imparfait et veut toujours davantage se connaître: l'humilité et la maîtrise de soi faisaient partie du caractère d'Apponyi. Il n'a jamais cherché la popularité, il a toujours lutté pour des idées qu'il n'a jamais abandonnées pour la possession du pouvoir. Avec l'humilité des grands hommes, il sait reconnaître ses erreurs: de ses anciennes luttes politiques il écrit dans ses Mémoires avec une objectivité quasi historique. Dans son discours de réception à la Société Kisfaludy, il trouve le fonds commun, le point de contact entre l'esthétique et la politique, entre l'artiste et l'homme d'Etat, dans l'idéalisme moral. C'est le caractère, selon lui, qui est la qualité la plus nécessaire de l'homme d'Etat; c'est le caractère qui lui donne sa beauté, à savoir l'harmonie qui englobe ses œuvres et ses créations dans un ensemble homogène. La véritable esthétique dans la politique, le véritable chef-d'œuvre dans la vie de l'homme d'Etat est identique avec le suprême bien moral et le trésor le plus pur de la nation, à savoir le caractère politique.

Si nous étudions à fond les discours et les œuvres d'Apponyi, nous y découvrons peu à peu les contours solides d'une conception systématique. Au centre de cette conception se trouve sa foi métaphysico-religieuse: c'est elle qui diffuse ses rayons sur son attitude sociale et éthique. Quelle est la valeur et la mission qu'il attribue à la nation et à l'humanité? Quels sont les rapports dans son âme du nationalisme et de l'humanisme? Que pense-t-il des grands courants idéologiques de notre époque? Comment voit-il par exemple le principe de l'évolution? D'autre part, quel est son point de vue concernant les arts et surtout la musique? Enfin quelle philosophie de l'histoire a-t-il tiré de ses longues expériences, lui qui a observé les événements divers de trois quarts de siècle et qui a joué lui-même un grand rôle dans l'histoire de son époque? Voilà les questions auxquelles nous voudrions encore répondre, du moins dans les cadres de cette étude.

III

La source suprême de cet idéalisme, nous l'avons déjà indiqué, est la foi religieuse. Sa solide conviction catholique, Apponyi l'a puisée dans la maison natale, puis chez les pères jésuites de Kalksburg où il a pu apprendre à fond l'essence et la défense même de sa religion. Ni les orages de la vie ni les efforts anti-religieux des tendances scientifiques modernes n'ont pu ébranler sérieusement cette religiosité ancrée dans son cœur. Lorsque, à l'automne de 1918, au milieu de la révolution et de la défaite, tout le monde perdait la tête, Apponyi, dans sa propriété d'Eberhard, a su vaincre son immense douleur et garder sa sublime tranquillité. Lorsque, fuyant sur un petit canot les horreurs du régime rouge, il fut conduit au poste militaire entre des gendarmes baïonnette au canon, il resta impassible en face du danger. Lorsque, à Paris, au moment de la signature de la paix dite de Trianon, il dut se rendre devant la table du Conseil Suprême des Alliés, dans cette heure la plus amère de sa carrière publique, Apponyi s'adressa à Dieu pour lui demander de l'aider dans cette dure épreuve et de lui donner la voix et les mots susceptibles d'adoucir la volonté des vainqueurs.

Grâce à sa philanthropie universelle, il a toujours reconnu le droit de chacun d'adorer Dieu selon sa propre religion. Par contre, il considérait avec douleur l'irrégiosité ou l'indifférence de nombre de ses contemporains.

Quelle est le fond métaphysique de sa conception religieuse? Il en parle surtout dans sa conférence prononcée à l'École de la Sagesse à Darmstadt. D'après les idées de cette conférence, l'être absolu et la plénitude de l'Intellect et de l'Amour se réunissent dans la Divinité. Dieu est l'âme, le sens de l'univers; c'est sa lumière qui rayonne sur ce monde relatif des phénomènes dans lequel la tâche de l'homme est d'augmenter et d'organiser tout ce qui est du domaine de l'Intellect. Par suite de la chute de l'homme, le monde ne correspond

plus à l'idée originelle de Dieu; le rôle de l'homme est de maîtriser le trouble qui, depuis la chute d'Adam, s'était emparé du monde; grâce à la Rédemption, il est capable de remplir un tel rôle et de faire toujours mieux triompher le règne de l'Intellect et de l'Amour divins sur la nature et dans l'homme même.

A la suite de Saint Augustin, Apponyi juge ce processus très lent: l'histoire de l'humanité est cependant une histoire ascendante, comme un beau poème, tissé non pas de mots, mais d'événements. Apponyi est pénétré d'un optimisme transcendant: ici-bas, tout est transitoire — la plénitude et la perfection appartiennent à l'au-delà.

Philosophe et homme d'Etat à la fois, Apponyi s'intéresse tout particulièrement à la métaphysique de la puissance. Quel est le rôle et le devoir de la puissance dans l'ensemble de l'univers? Il faut que la puissance soit un principe d'ordre dans le chaos et qu'elle réunisse toutes les forces éparses pour la réalisation de certains buts. L'homme comme être conscient, comme image directe de la nature divine, doit collaborer librement à cette tâche, à savoir au rétablissement du plan primitif universel de la Divinité. Cependant, dans l'intérieur de l'homme, Logos et Eros, l'Intellect et l'Amour, doivent lutter constamment avec des instincts et des désirs contraires et s'ils n'arrivent pas à vaincre ces forces obscures, l'homme puissant devient un monstre et la puissance elle-même la source des désordres les plus terribles qui vont jusqu'à l'annihilation. Pour l'homme, imparfait par sa nature, la puissance est une trop grande tentation qui peut aller jusqu'à la césaromanie: au comble de sa puissance, Napoléon est tombé dans une telle ivresse césarienne que, refusant de discerner les limites du possible et de l'impossible, il a tenté l'aventure de la campagne de Russie, cette première station de sa chute. De même les terribles traités de paix qui suivirent la première guerre mondiale témoignent de l'ivresse irraisonnée des Etats et des peuples vainqueurs. La puissance doit avoir ses limites en s'intégrant dans le plan universel de Dieu. Par suite de cette limitation, le puissant se sent, comme le Wotan de Wagner, «l'homme le moins libre au monde». Mais Apponyi oppose à la figure tourmentée de Wotan la pureté et la noblesse de Parsifal en qui il voit le représentant de la puissance épurée, consciente d'elle-même et d'un calme harmonieux. L'humanité, selon Apponyi, marche sur cette voie qui mène de Wotan à Parsifal, seule voie vers l'ascension de l'âme, vers la joie intérieure, vers l'unité divine de l'Etre, du Logos et de l'Eros.

Si nous faisons abstraction du christianisme positif d'Apponyi, nous pouvons rapprocher sa métaphysique du grand idéalisme romantique allemand du début du XIX^e siècle, celui de Fichte, Schelling et Hegel qui, avec des nuances diverses, considèrent l'histoire universelle comme la réalisation graduelle de l'ordre moral dans le monde.

La cime de la philosophie politique d'Apponyi eut été un grand essai sous le titre de «Politik und Weltanschauung», mais il

n'en a pu écrire que quelques pages dans les dernières années de sa vie: son activité à la Société des Nations l'a constamment empêché de terminer ce travail. Dans les quelques fragments qui nous restent il éclaircit tout d'abord les rapports de la politique et de la conception philosophique; puis il analyse les relations entre la conception philosophique d'une part et Dieu, les hommes et les choses de l'autre, ensuite celles de la conception philosophique avec la constitution de l'Etat, enfin l'influence de la conception chrétienne sur la vie politique en général et sur l'attitude des citoyens en particulier. C'est surtout le fragment traitant de la notion même de la conception générale qui montre la force d'analyse et la capacité de raisonnement logique d'Apponyi. Il s'y attache surtout à l'antinomie entre les recherches partielles et empiriques, source de toute connaissance spéciale et les vues d'ensemble forcément incomplètes, mais qui sont les bases indispensables de toute conception transcendante. Pourtant, aux yeux d'Apponyi cette antinomie n'est pas insoluble: il suffit de connaître un certain groupe de rapports pour deviner derrière lui le grand principe de l'unité transcendante.

Toute conception philosophique a besoin de Dieu, selon Apponyi; en d'autres termes, la conception philosophique est identique, à ses yeux, avec la religion ou l'irréligion et « sa valeur théorique et pratique dépend de la pureté et de la justesse de sa base, à savoir de la notion de Dieu ». Après avoir critiqué et rejeté la conception philosophique immanente, Apponyi affirme que la société humaine et surtout l'Etat ne peut reposer que sur la conception transcendante. Le suprême principe social de l'Etat est l'amour chrétien du prochain. La conception chrétienne limite la souveraineté du moi humain, d'une part, par la souveraineté absolue de Dieu, de l'autre, par le principe de l'amour du prochain.

En recherchant les rapports de la conception philosophique et de la politique, Apponyi se demande pourquoi l'homme est un être politique et pourquoi il tend à une organisation étatique. C'est qu'il ne peut développer ses facultés que par l'Etat qui lui permet de vivre et de travailler en sécurité. En ce qui concerne le droit, Apponyi souligne que l'Etat « définit » seulement le droit, mais ne le « crée pas, car l'idée formelle du droit existe depuis toujours et l'homme n'a fait que de le modifier au cours des siècles. Pour ce qui est de l'origine même de l'Etat, Apponyi ne croit pas qu'elle puisse être expliquée uniquement par l'anarchie et le contrat social comme remède et conséquence logique de l'anarchie; il croit plutôt à l'existence d'une conscience morale chez les forts qui régissent dans la société primitive, conscience qui présuppose un principe d'unité supraterrestre, à savoir la révélation divine. L'ordre juridique également ne peut avoir pour base qu'une conception qui explique le monde non pas en lui-même, mais par un être suprême, absolu et parfait en dehors et au-dessus du monde. Aujourd'hui encore, les pays de civilisation

chrétienne vivent, du moins politiquement, des restes de la conception chrétienne, des notions fondamentales formées par le christianisme et devenues, grâce à celui-ci, une seconde nature de l'homme. On aime présenter ces notions comme les produits de la raison et de l'expérience humaines et certainement les notions de la conception chrétienne sont des notions rationnelles. D'autre part, dans l'âme des foules, seule une conception a pu s'enraciner dont les doctrines se réfèrent à un Etre suprême et supraterrestre, car seule la vérité absolue d'un tel Etre peut garantir ces doctrines et obliger les hommes à les suivre. Une telle conception est chrétienne et c'est pourquoi elle est la base la plus solide de l'Etat comme organisation politico-sociale. Voilà la métaphysique politique d'Apponyi: la symphonie inachevée de sa théorie politique...

IV

Sans vouloir nous étendre cette fois-ci sur le nationalisme intégral et l'humanisme universel d'Apponyi, sans pouvoir nous arrêter, dans les cadres limités de cette étude, à son attitude concernant l'idée de l'évolution, cette notion cardinale de la conception philosophique de son siècle — nous allons examiner la place que les arts et particulièrement la musique occupent dans sa conception philosophique.

Attiré par l'art en général, y compris ses bases théoriques, Apponyi cherche les points de contact entre la politique et l'esthétique, entre l'homme d'Etat et l'artiste et il croit les trouver dans la vérité, dans l'accord de l'œuvre d'art avec elle-même et avec la réalité de son sujet. Idéaliste et même platonicien, il voit « l'essence du Beau dans l'accord entre les phénomènes singuliers et les types éternels que Platon appelle les idées du monde ».

L'homme d'Etat a besoin avant tout du jugement sûr et sensé de la raison, de la connaissance claire des choses existantes et de la volonté pour réaliser ses idées. Cependant, comme Apponyi le démontre d'après ses propres expériences, il ne peut non plus travailler avec succès que s'il est secondé dans son travail par l'imagination et le cœur. Comme l'artiste, il doit discerner dans les phénomènes sociaux tout ce qu'ils ont de typique et d'universel et comme lui aussi il doit s'élever au-dessus de la réalité s'il se fixe un but, un programme, un idéal. En général, la politique n'est pas seulement une affaire de logique, mais aussi celle de l'instinct, de l'intuition, de l'imagination et de la sensibilité, autant de qualités artistiques. Si l'artiste, dit encore Apponyi, s'élève toujours plus haut dans les régions infinies de la vérité, il descend aussi quelquefois sur la terre ferme de ce qui existe pour ne pas s'égarer dans l'univers. L'homme d'Etat, lui, au contraire, doit quelquefois s'élever pour voir davantage et pour respirer plus fort: « L'artiste arrive à la vérité à travers les choses qui existent, l'homme d'Etat arrive à ce qui existe à travers la vérité. »

Comme orateur et comme publiciste, Apponyi n'avait qu'un but devant lui : « exprimer de la façon la plus claire et la plus convaincante la vérité qu'il voulait ancrer dans l'âme de ses auditeurs — car c'est la véritable beauté de la parole écrite et parlée. » A cet égard Apponyi approuve pleinement l'idée de Stendhal pour qui la notion de beauté est identique à celle d'utilité. C'est d'ailleurs le grand secret de l'art oratoire d'Apponyi. Tout son être spirituel : son intelligence, sa culture, son imagination, sa logique, sa maîtrise de soi et son idéalisme moral forment l'arrière fonds de ses discours. Déjà à Kalksburg, au lycée des Jésuites, il était « l'orateur de la maison », et cela en trois langues, en latin, en grec et en allemand. Porté d'abord par son goût juvénile vers l'art fleuri de Cicéron, il l'abandonne bientôt pour la simplicité claire et logique de Démosthène : en d'autres termes, dans ses discours c'est le triomphe de la logique sur les ornements oratoires.

Parmi tous les arts, c'est la musique qui s'harmonise le plus complètement avec la conception philosophique. Dès sa jeunesse, il sent dans les grandes œuvres musicales les forces cosmiques du monde et de la vie. « La philosophie et la musique, dit-il, ont formé mon individualité politique. » Tandis que les beaux-arts représentent toujours des sujets individuels, la musique, elle, n'a pas de sujet objectif : elle exprime, selon le mot de Schopenhauer, l'idée du « monde en soi ».

C'est pourquoi le philosophe romantique voit en elle la véritable philosophie : à travers elle nous éprouvons directement nos rapports avec l'univers. Parmi les arts, Apponyi met la musique à la même place que la métaphysique occupe parmi les sciences : chacune de son côté exprime au fond l'élan le plus haut de l'âme humaine. Et même, dans ses manifestations mystiques, la musique surpasse encore la métaphysique, « elle est au-delà de toute métaphysique », dit Apponyi vers la fin de sa vie. Sans être compositeur ni virtuose, Apponyi suivait les grands maîtres classiques jusqu'aux cimes les plus hautes de leur art. « La musique a influencé toute ma vie. Elle m'a sauvé de toute platitude et m'a encouragé dans mes efforts les plus hauts. » A la veille d'une grande discussion parlementaire, c'est en écoutant une symphonie de Beethoven qu'il se préparait le mieux à la lutte. Des cimes alpestres de Beethoven il retirait pour la vie pratique une capacité, une compréhension plus profonde, plus universelle des choses et ce sentiment de l'universalité, cette vue des rapports généraux est l'une des qualités primordiales de l'homme d'État supérieur. Mais la musique n'augmente pas seulement cette faculté logique de la vision universelle ; elle élève aussi le sens éthique de l'homme. La beauté, la vérité et la bonté s'identifient dans la musique. « Dans le drame intime de chaque vie humaine, l'esprit de Beethoven, dit Apponyi à l'occasion du centenaire de son cher compositeur, devient comme l'allié de tout ce qui est noble et pur en nous :

il est le témoin principal de l'image de Dieu dans l'homme.» Jeune député, il a prononcé son premier discours parlementaire sur la musique: à savoir en faveur du Conservatoire de musique national. Dans la formation de la vie nationale aussi, il attribue un très grand rôle à la musique. « Que notre vie nationale soit pareille à la musique: qu'elle soit conséquente et homogène à l'instar de ce qu'on appelle « *mélòs* »; qu'elle suive la voie de l'accord selon les lois de l'*harmonie*; que dans ce travail elle ait le *rythme* d'une volonté inébranlable; et qu'elle soit ainsi le symbole vivant de la trinité musicale, de la mélodie, de l'harmonie et du rythme. »

Ses maîtres favoris en musique furent Beethoven, Wagner et Liszt. Ce fut peut-être Parsifal qui lui donna la plus profonde sensation musicale: à Bayreuth, en 1881, lorsqu'il eût entendu ce chef-d'œuvre pour la première fois, il se sentit envahi par un sentiment de piété surnaturel. Le livret de l'opéra que Wagner lui-même avait envoyé à son fidèle auditeur hongrois, prit place dans la bibliothèque d'Apponyi à côté de Dante et de Platon. Parsifal est à ses yeux, le drame de l'amour et de la pitié. Il défend même Parsifal contre ceux de ses détracteurs qui l'avaient attaqué du point de vue du dogmatisme chrétien; selon Apponyi, l'esprit de ce drame est en plein accord avec l'idéologie chrétienne; c'est un mystère chrétien qui couronne la carrière artistique de Wagner. Parmi les œuvres de Liszt aussi, c'est « Christ » le grand oratorium du maître qu'Apponyi aimait tout particulièrement: il y voyait avant tout un commentaire musical sublime pour l'Évangile selon Saint Mathieu.

V

Les deux points cardinaux immanents de toute conception philosophique sont le monde et la vie humaine, la nature et l'histoire. Les réflexions philosophiques d'Apponyi se rapportent moins à la nature qu'à la vie sociale de l'homme et au drame historique de cette vie: il était philosophe de l'histoire et non pas philosophe de la nature. Certes, il aimait les spectacles de la nature, il était sensible à ses beautés; mais, au fond, la nature l'intéressait du point de vue esthétique plutôt que scientifique. Par contre il a pénétré profondément dans l'histoire qu'il contemplait dès sa jeunesse avec les yeux d'un philosophe. À l'âge de vingt-trois ans, il part pour l'Égypte, à l'inauguration du Canal de Suez: la vue des monuments millénaires de la civilisation humaine le pousse aussitôt à des réflexions historiques et philosophiques à la fois. Et quand, soixante ans plus tard, il peut parcourir de nouveau les larges espaces égyptiens si abondants en souvenirs antiques, il peut se sentir d'autant plus un philosophe de l'histoire que, pendant ces soixante ans, lui-même avait participé à l'époque la plus mouvementée peut-être de l'histoire mondiale moderne.

Il contemple de même l'Urbs Aeterna du haut de la philosophie de l'histoire: c'est Rome qui a fait l'Europe, qui l'a dotée des bases

juridiques des institutions constitutionnelles et sociales, qui a répandu le christianisme parmi les peuples du continent. Lorsque, aux rayons du soleil couchant, il voit le tableau merveilleux qui s'étend du Colisée jusqu'à la Basilique de Saint Pierre, son âme pieuse et philosophique cherche l'éternel dans ce qui passe, l'inchangeable dans ce qui change. Il reçoit dans sa vieillesse la bénédiction du pape Pie XI dans la même salle du Vatican où, soixante-deux ans plus tôt, les mains de Pie IX s'étaient posées, pour le bénir, sur sa tête: « La puissance religieuse du pape reste la même, la doctrine dont il est le dépositaire reste la même, tout comme cette calme sérénité avec laquelle l'Eglise regarde les perturbations de ce monde, se confiant dans la promesse divine qui rend le rocher de Pierre inébranlable. » C'est toujours sa foi religieuse qui donne sa couleur fondamentale à sa philosophie de l'histoire aussi bien qu'à sa conception philosophique.

Autant il est capable de discerner le permanent, l'universel, l'inchangeable dans le cours irrésistible du temps, autant il reste sensible jusqu'au bout aux valeurs nouvelles des changements historiques. Il regarde avec un calme admirable l'un des spectacles les plus tragiques de l'histoire, à savoir les événements des dernières années de sa vie: dans l'appréciation de ces convulsions, il n'y a rien en lui du conservatisme anxieux de la vieillesse. Son propre rôle historique, il tâche de le voir dans la perspective des plus hautes catégories historiques. Il dit lui-même dans ses Mémoires: « Mon but proprement dit est de fournir des données pour la philosophie de l'histoire de mon époque et, par là, quelques avertissements utiles pour l'avenir. »

Dans son éloge académique du comte Jules Andrassy jeune, il esquisse « le type de l'homme politique se nourrissant de la philosophie de l'histoire »; mais tout en affirmant que seul un tel type d'homme peut saisir les causes profondes des événements, il met en garde les hommes d'Etat contre les excès théoriques de la philosophie de l'histoire et les dangers du doctrinarisme. C'est que l'âme d'Andrassy aussi bien que celle d'Apponyi même contenait beaucoup plus de l'or pur de la pensée philosophique que de l'acier souple et moins brillant de l'intuition quotidienne et pratique.

Devant les tribunes internationales du monde, personne n'a fait autant qu'Apponyi pour relever de ses ruines la vie et le prestige de la nation hongroise. Déjà à la signature du traité de Trianon, il a su élever la question hongroise à la hauteur de la philosophie de l'histoire: en face des facteurs historiques surgis de forces changeantes et capricieuses, il a montré dans son grand discours les forces historiques permanentes qui ne devaient pas permettre raisonnablement le démembrement d'un pays millénaire. Ses succès et son autorité à la Société des Nations, il les devait également à la hauteur historique et philosophique de ses conceptions: la Société des Nations elle-même, il l'a toujours considérée d'un point de vue universel et idéal.

liste, tout en déplorant, comme d'autres, ses faiblesses et ses lacunes momentanées. Là comme ailleurs, au cours de sa longue vie, il eût voulu mettre d'accord d'une part l'humanisme universel, de l'autre les forces élémentaires du nationalisme.

Mais l'esprit si riche d'Apponyi ne s'attache pas uniquement à la métaphysique de l'histoire; il réfléchit encore très souvent sur les bases théoriques de la connaissance historique. Il voit clairement dans cette connaissance le rôle de l'imagination et des sentiments irrationnels: pour comprendre vraiment l'histoire, il faut qu'entre un monde disparu et celui qui l'éprouve de nouveau dans son âme, il y ait une « homophonie » complète. Il sent tout cela lui-même devant les immenses monuments de la civilisation égyptienne. Tandis que les grandes architectures de l'ancienne Egypte des pharaons le laissent indifférent et même froid, puisqu'elles rappellent à l'âme chrétienne l'esclavage insupportable des foules et l'exploitation cruelle de la vie humaine, devant les barrages du Nil à Assouan, il admire la beauté de la volonté humaine qui triomphe sur les forces de la nature et exalte la force éthique et l'humanisme de cette création qui répand ses bénédictions sur des millions d'êtres humains. Là, le progrès ne se nourrit plus du sang et des souffrances des hommes; cette œuvre de la technique moderne ne sert pas la gloire et la vanité de quelques souverains, mais le bien-être de tout un peuple. Aux yeux d'Apponyi, il y a dans ces barrages beaucoup plus de poésie éthique que dans les pyramides; et rien ne montre davantage l'immense progrès de l'humanité que la différence morale dans la genèse des pyramides et dans celle des barrages d'Assouan...

Apponyi et le droit public

Par ETIENNE EGYED

I

LE COMTE Albert Apponyi a été membre du Parlement hongrois de 1870, sa carrière politique commence dès cette date. Trois ans plus tôt, en 1867, une nouvelle période venait de s'ouvrir dans la vie politique hongroise par le soi-disant Compromis entre la Hongrie et l'Autriche; pour un demi siècle l'évolution pacifique était assurée, mais au prix d'une scission dans l'âme nationale. Les études juridiques du comte Apponyi se terminaient à la naissance de cette période, et il assista, après la fin malheureuse de la guerre mondiale, en 1918, à sa disparition. La majeure partie de sa carrière politique se déroula donc dans l'époque née sous les auspices du Compromis; il serait difficile de comprendre son œuvre et sa signification dans le domaine du droit public sans connaître le résumé des antécédents et du contenu de ce Compromis.

Ce fut en 1526 que la Hongrie entra en relation avec l'Autriche. Après la catastrophe de Mohács, la plus grande partie du centre du pays tomba sous le joug ottoman. La partie orientale (la Transylvanie) s'érigea en principauté autonome hongroise, gardant son indépendance jusqu'en 1690, tandis que la partie occidentale, pour s'assurer une aide militaire contre l'Islam dans ses luttes pour l'intégrité territoriale, élevait sur le trône hongrois Ferdinand de Habsbourg, souverain des provinces héréditaires de l'Autriche voisine. Le pays libéré (XVII^e siècle), et le retour de la Transylvanie à la mère-patrie une fois réalisé (1848), l'Etat hongrois se reconstitua et les Habsbourg devinrent rois de cet Etat hongrois uni.

Les rapports juridiques de la Hongrie avec l'Autriche reposèrent sur la soi-disante Pragmatique Sanction insérée dans les lois I, II et III de 1723, qui, tout en réglant les droits des trois branches féminines de la maison des Habsbourg désignées à la succession du trône hongrois, a déclaré que les pays soumis au même monarque selon un ordre de succession, fixé simultanément pour les deux pays, notamment pour les pays de la Sainte Couronne hongroise d'une part et pour les pays héréditaires autrichiens d'autre part, devraient être possédés indivisiblement et inséparablement. La conséquence logique de la possession commune par le même monarque fut l'obligation pour ces pays de contribuer à la défense commune bien que toutefois cette obligation n'ait été réglée d'aucune manière; ce qui donna lieu à des querelles et des conflits entre les deux Etats. Ces conflits furent cause de la guerre d'indépendance hongroise de 1848/49, ainsi que de

l'absolutisme autrichien entre 1849 et 1867. Pour éliminer ces conflits, un accord, le soi-disant Compromis, inséré dans la loi XII de 1867, fut conclu entre les deux Etats. En vertu de ce Compromis, la défense du pays, les affaires étrangères et les questions financières soulevées à leur sujet, furent reconnues affaires communes aux deux Etats, qui par d'ailleurs restaient indépendants. Pendant un demi-siècle, le Compromis servit de base au règlement de ces affaires.

A cette époque deux grands partis s'affrontèrent dans la vie politique hongroise: le parti gouvernemental se basant sur le Compromis et le parti mécontent du Compromis, le soi-disant parti de l'indépendance. Au commencement, le chef du premier parti fut l'auteur du Compromis, « le sage de la patrie » François Deák, tandis que l'autre prit pour chef spirituel Louis Kossuth, obligé de vivre en exil après l'échec de la guerre d'Indépendance.

Albert Apponyi est issu d'une famille appartenant à l'aristocratie de cour. Son père, Georges Apponyi, homme de confiance des Habsbourg, chancelier aulique, fut un homme d'état conservateur, que son rôle sous le régime absolutiste de 1849—1867 mit en opposition avec la mentalité de la majorité de la nation. Albert Apponyi lui-même fit ses études de collégien et en partie ses études universitaires en Autriche. Mais, ni sa naissance, ni son éducation ne l'empêchèrent de se faire un jugement indépendant et de suivre librement sa conviction.

Il entre d'abord dans le parti Deák, puis il devient un des soutiens de l'opposition modérée, plus tard il se range dans le parti national et se tenant aux principes du Compromis, insiste pour des réformes nationales. Comme il le déclara lui-même, depuis ses débuts il considéra que sa tâche était d'assurer l'intégrité de la vie nationale et ses efforts le conduisirent de plus en plus à s'occuper des questions de droit public. Ce fut au cours des débats sur la défense nationale qu'il se rendit compte définitivement et clairement de son rôle politique et depuis il devint la plus grande autorité du pays en matière de droit public et le porte-parole populaire des sentiments nationaux.

La carrière politique d'Apponyi fut aussi considérable; il fut deux fois ministre, président de la Chambre des députés, conseiller intime, chef de parti, etc. Pourtant, ce ne sont pas ces succès qui lui valurent son importance. Il n'était pas l'homme de la politique du jour, il visait plus haut. Il cherchait et trouvait sa véritable vocation dans la direction de l'opinion nationale. La direction au-dessus des partis était son partage; il était le guide des aspirations de la nation.

Les rapports avec l'Autriche furent aussi considérés et examinés par Apponyi d'un point de vue plus élevé et dans le cadre de l'histoire. En 1923, dans ses conférences d'histoire de droit public, il exposa magistralement l'influence de ces rapports sur notre constitution.¹

Selon Apponyi les trois piliers de la constitution hongroise sont: le pouvoir royal, la représentation nationale et l'autonomie locale.

¹ Sept conférences sur le développement de la constitution hongroise. Pages 46—50.

Le premier a été construit pendant le règne des Árpád (1000—1301), le second pendant le règne des dynasties mixtes (1301—1526), tandis que la période des Habsbourg (1526—1918) a consolidé l'autonomie locale, et assuré la force et la continuité de l'opinion publique en créant des centres locaux invulnérables. A ce moment, le centre de gravité de la vie constitutionnelle s'est transposé sur ce pilier pour y attendre le redressement complet de la force portative des deux autres. Instinctivement contre tout danger, la vitalité hongroise a trouvé ses défenses. Au temps du règne des Habsbourg les manifestations du droit public hongrois sont plutôt défensives que constructives. La tendance à l'unification commence par Léopold de Habsbourg et depuis, la doctrine du droit public considère que sa tâche principale est d'appuyer sur le droit l'indépendance du pays. Il y eut par trois fois des conflits entre le roi et la nation, à savoir : pendant les règnes de Léopold, de Joseph II et de François-Joseph. Chaque agression contre la constitution fut suivie des réactions de la nation et la lutte se termina toujours par la reconnaissance pour la forme de l'indépendance (soulèvement Rákóczi et la Pragmatique Sanction, les lois de 1790, le Compromis de 1867). Jamais on n'a réussi à étouffer cette soif d'indépendance; les conflits ont toujours fini par un compromis, sans toutefois qu'un accord réel ait été obtenu. Pour la forme, le résultat fut favorable à la nation hongroise, mais la réalité ne correspondit pas à la situation juridique. Au fond, ce fut toujours le monarque qui garda le dessus. C'est d'ailleurs aussi l'explication de l'insuccès des luttes d'indépendance menées par Apponyi.

Jusqu'en 1889, il n'y eut pas de débats dans la vie politique hongroise sur l'interprétation du Compromis. Le parti de l'indépendance, tout en condamnant le Compromis, n'a jamais cru possible de présenter des revendications constitutionnelles sur la base du Compromis. Apponyi proclama le premier que le contenu constitutionnel n'était pas encore exécuté mais que les aspirations nationales n'étaient pas incompatibles avec ce contenu. Par cela, il donna un nouvel essor aux luttes de l'opposition.¹ Son intention fut de mener une politique nationale sur la base du Compromis. Le programme de 1904 du parti national souligne qu'aucune exigence de l'État national souverain et uni, n'a été abandonnée par le Compromis.² Les principes fondamentaux du Compromis sont la défense commune et l'indépendance nationale : Apponyi a accusé la pratique d'avoir poussé cette dernière sur la pente.³ Pour lui, le Compromis ne fut pas un traité, mais une simple loi hongroise et au lieu d'une règle immuable, une règle susceptible d'évolution. Selon sa conception, les efforts de la nation, visant à donner une expression plus forte à l'indépendance nationale,

¹ Le Comte Jules Andrassy : Du Compromis de 1867. Bp., 1896 et le Comte Etienne Bethlen : Souvenir du Comte Albert Apponyi. Budapest, 1934.

² Mémoires. II. vol. p. 66—68. Attaquant la conception du parti national, le Comte Jules Andrassy : Du Compromis de 1867. Hongr. Budapest, 1896.

³ Le programme de 1892 du parti national.

correspondent parfaitement aux intentions du Compromis.¹ Il était convaincu que ces efforts pourraient aboutir à donner une plus forte garantie au trône et à la monarchie.² Car, ils auraient pu suffire à contrebalancer le danger que présentait le mouvement d'indépendance, de plus en plus accentué.³ A cet égard Apponyi se considérait comme le véritable continuateur du parti Deák. N'ayant pas compté avec le fait que, vis-à-vis du pouvoir royal, la volonté nationale était inefficace, il fut convaincu que peu à peu, sur la base du Compromis, l'indépendance totale pourrait être réalisée.⁴ Dès qu'il s'est aperçu de son erreur, las et déçu, il a abandonné la base du Compromis, pour entrer dans le parti de l'indépendance.⁵ Cependant, comme il n'avait pas été un ultra dans la défense du Compromis, il ne le devint pas non plus dans sa critique. Il dit lui-même qu'il n'entra dans le parti de l'indépendance qu'avec des réserves et jamais il ne pensa à la disjonction de la double monarchie⁶. Même, après son entrée dans le parti de l'indépendance, il resta toujours partisan de la communauté des affaires étrangères.⁷

La cause de l'armée se trouva au centre des préoccupations nationales d'Apponyi. Déjà en 1886 il était d'avis que l'armée commune devait respecter la constitution hongroise et qu'il fallait introduire un nouvel esprit dans l'éducation des officiers.⁸

Son opinion était qu'il ne fallait pas considérer l'armée exclusivement du point de vue militaire, mais aussi du point de vue national. Au lieu d'une culture étrangère, l'armée doit être au service de la culture nationale, ce qui n'est pas incompatible avec la communauté de l'armée. Il insiste sur la nécessité des examens officiers en langue hongroise, car autrement les officiers hongrois seraient défavorisés. Le fait que le commandement et l'organisation de l'armée sont les droits du souverain n'exclut pas pour le législateur la possibilité de régler les questions qui s'y rapportent. Apponyi ne réclame pas une armée indépendante, mais des garanties pour la séparation des troupes hongroises dans le cadre de l'armée et pour les droits de la langue hongroise. Il estime que la question de la langue, même dans l'armée, est une question qui appartient à la législation.⁹ Dans son discours sur le budget de 1895, il déclare que l'existence indépendante de la Hongrie est l'un des principes de la Pragmatique Sanction et qu'elle doit avoir son expression dans toutes les manifestations de la vie de l'Etat, donc dans l'armée aussi.¹⁰ En 1922,

¹ Gratz : L'ère du dualisme. (Hongr.) Vol. I. pages 330 et 333.

² Compte rendu de Jászberény du 8 juillet 1894.

³ Alexandre Pethő : Le Comte Albert Apponyi, (Hongr.) pages 14—16.

⁴ Jules Kornis : La pensée du Comte Apponyi. (Hongr.) Budapest., 1935.

⁵ Alexandre Pethő : Le Comte Albert Apponyi. (Hongr.) Budapest., 1926.

⁶ Mémoires. Vol. II. pages 141—143.

⁷ Discours du Comte Etienne Bethlen.

⁸ Discours du 11 octobre 1886. Discours Vol. I.

⁹ Discours du 11 janvier 1889, du 19 février et du 2 mars 1889. Discours Vol. I.

¹⁰ Le 7 mars 1895. Discours Vol. II. pages 691—692.

jetant un coup d'œil rétrospectif sur ses luttes, il dit : « Le problème constitutionnel toujours tentant, malgré toutes les protestations des sages, n'était autre chose que la manifestation d'une réaction biologique, commune à tous les êtres vivants que l'on mutile. Notre vie nationale n'était pas complète. Nous n'avions pas d'armée nationale. »¹

Apponyi se plaçait donc au point de vue que le droit de commandement n'est pas un droit réservé, mais bien un droit constitutionnel du souverain, dépendant de l'interprétation du législateur.² Le droit public hongrois ne reconnaît pas au souverain de tels droits qui ne puissent être limités par le législateur ou qui soient au-dessus de sa compétence. Le législateur ne peut être évincé du droit de veiller sur la langue hongroise.³

Apponyi prit à cœur d'éclairer les relations constitutionnelles hungaro-autrichiennes et de combattre les doctrines de l'école autrichienne de droit public. Depuis l'œuvre de Deák dirigée contre Lustkandl, œuvre qui fit époque, nous prêtons peu d'attention aux doctrines des écrivains autrichiens. Pourtant, l'école autrichienne de droit public a reçu depuis un développement considérable et quittant le domaine des phrases générales, elle a bâti ses doctrines sur le droit positif. Tezner, Turba et d'autres ont soutenu que la Pragmatique Sanction aurait créé une souveraineté impériale plus élevée et que par là la souveraineté de la Hongrie se trouverait limitée.

Ce fut en 1904 à Saint-Louis, au cours d'un congrès international que Apponyi donna sa première conférence sous le titre : « Les rapports constitutionnels entre la Hongrie et l'Autriche ». Son discours a été imprimé en anglais à Londres, déjà en 1904 (*The Juridical Nature of the relations between Austria and Hungary*); il a paru en hongrois dans le numéro VII de l'année 1908 du périodique *Jogállam* (pp. 561—588); en allemand dans le volume de 1909 du périodique *Das Forum* et dans le volume jubilaire édité en 1916 en langue allemande par la revue *Jogállam*; en italien en 1910 à Rome (*Delle relazioni Costituzionali fra l'Ungheria e l'Austria*). Du côté autrichien la réponse fut donnée dans le volume numéro XXIII de l'*Österreichische Rundschau* par le docteur Harald Steinacker, ce qui a décidé Apponyi à écrire une nouvelle étude, parue dans le volume de 1911 du même périodique et aussi en tirage spécial sous le titre : *Die rechtliche Natur zwischen Österreich und Ungarn*. L'ensemble des quatre conférences prononcées par Apponyi en 1912, à l'école populaire d'enseignement supérieur, avec le titre : « Droit public hongrois sous le jour autrichien » constitue un exposé détaillé, de 99 pages, sur ce sujet.

Dans ces études Apponyi nous fait connaître l'histoire de la constitution hongroise, puis le développement des relations avec l'Autriche, la Pragmatique Sanction et le Compromis. Il conclut que toutes ces

¹ Discours commémoratif sur Charles IV., prononcé à l'Académie St. Etienne.

² Alexandre Pethő : Le Comte Albert Apponyi, page 22.

³ Discours du 2 mars 1889.

règles juridiques n'ont pas créé un Etat commun, de même qu'elles n'ont pas nui à la souveraineté hongroise. La Hongrie, en offrant la Couronne aux Habsbourg et en réglant la succession au trône, n'a point abdiqué sa souveraineté. Aucune souveraineté unitaire, aucune souveraineté au-dessus de celle du roi hongrois ne s'est constituée. Il reprend, par époques, tous les événements et phénomènes dont certains auteurs autrichiens tirent arguments pour justifier l'existence d'un empire unique. Il refute ces arguments avec clarté et précision. Il n'est pas prévenu en faveur de la thèse hongroise et ce qui le guide, c'est l'impartialité du savant. Il reconnaît souvent que des arguments existent contre nous, mais par une analyse subtile il démontre leur faiblesse. Son but est d'assurer l'avenir de notre patrie et de préserver l'éclat millénaire du trône hongrois par la démonstration de la vérité juridique.

D'ailleurs, dans la plupart de ses études et de ses discours, Apponyi revient à cette question et l'un des résultats les plus importants de son activité scientifique est, sans doute, d'avoir nettement formulé, courageusement défendu et mené à la victoire la thèse hongroise.

Jusqu'en 1918, le premier plan de la vie politique hongroise a été occupé par le problème des relations avec l'Autriche. Aussi, le comte Apponyi sur le terrain du droit public, tant dans la vie politique que dans la littérature, s'est-il efforcé en tout premier lieu de bien éclairer, de bien expliquer ces relations. Mais il ne s'arrêta pas, naturellement, à l'examen de ce problème qu'il avait résolu, dès le début, selon les vieilles traditions et les principes de la Constitution hongroise.

Le trait le plus caractéristique de la constitution hongroise est la doctrine de la Sainte Couronne, son principe le plus important est la continuité légale. La doctrine de la Sainte Couronne consiste dans la personnification de la couronne offerte en l'an 1000 par le pape à Saint Etienne, pour en faire le symbole de la souveraineté hongroise. Selon cette doctrine, la souveraineté appartient à la nation qui, par le couronnement, la partage avec le roi. Roi et nation forment ensemble la Sainte Couronne, c'est-à-dire l'Etat hongrois. La doctrine de la Sainte Couronne signifie le partage du pouvoir entre le roi et la nation, donc la constitutionnalité. Par contre, le principe de la continuité légale fait ressortir le développement ininterrompu de la constitution hongroise et le principe de l'évolution pacifique du droit. Ces deux idées, tant la doctrine de la Sainte Couronne que le principe de la continuité légale, ont eu une place spéciale parmi les théories constitutionnelles de Apponyi.

Dans ses cours d'histoire constitutionnelle, Apponyi enseigne que la doctrine de la Sainte Couronne est une création admirable du génie national hongrois, dont on ne trouve aucun exemple dans l'histoire des autres nations. « A une époque, où d'autres nations n'avaient guère qu'une notion vague de l'Etat, dans un langage accessible au

moyen-âge, elle a su faire comprendre cette notion ». « Dans la doctrine de la Sainte Couronne, nous retrouvons la sagesse de l'homme d'Etat pratique et le mysticisme dont toute nation a besoin dans sa vie politique et sentimentale. » Ce fut cette doctrine qui a rendu la royauté populaire et respectée. Seule, la constitution de la Sainte Couronne a permis de traverser les époques de décadence. « Même des catastrophes effroyables ne purent détruire la force ancestrale de la doctrine de la Sainte Couronne... », elle survécut même aux attaques des princes. Déjà au moyen-âge, elle avait permis l'élaboration d'une telle conception de l'Etat que sa conception, sur le continent européen, n'a réussi qu'au génie national hongrois. Nous avons dans cette doctrine presque l'image d'un Etat constitutionnel moderne. La doctrine de la Sainte Couronne n'est jamais devenue surannée, elle s'est au contraire développée de plus en plus, parce qu'en effet, elle n'était autre chose que le pressentiment de l'Etat moderne.¹

Apponyi développe une conception semblable dans son discours commémoratif sur Charles IV, prononcé en 1922 : « Depuis que le monde existe, jamais nation n'a trouvé chose semblable à ce que la nation hongroise a créé par la constitution de la doctrine de la Sainte Couronne. Jamais et nulle part ailleurs que dans la Sainte Couronne nous ne trouvons un si noble mélange des droits royaux et de la liberté du peuple, du pouvoir de droit divin et de la souveraineté nationale, une telle harmonie entre le respect des traditions et la capacité d'adaptation aux exigences des temps. » Dans sa pensée, le génie national s'est manifesté dans tout son éclat et le peuple hongrois cesserait d'être s'il abandonnait cette pensée. « Aujourd'hui, lorsque le rétablissement de son règne n'est qu'une attente et une espérance, nous sentons encore la force conservatrice de la Sainte Couronne pour la nation. » « Si nous abandonnions définitivement la Sainte Couronne, il serait à craindre de devoir reconnaître : *finis Hungariae*. »²

Si, dans le système constitutionnel de Apponyi nous voulions trouver le trait le plus caractéristique, la pensée dominante de ses discours et écrits, nous croyons qu'il faudrait la désigner dans l'idée de la *continuité légale*. Il revient toujours sur ce sujet qui est le principe fondamental de son système constitutionnel. Il y revient toujours, et ce qu'il dit est toujours nouveau, car il fait envisager tous les points de vue de ce problème. Selon l'opinion qu'il exprime dans ses cours d'histoire constitutionnelle la mentalité politique hongroise est étrangère à tout apriorisme, à l'orientation d'après les théories purement doctrinaires. Le Hongrois a besoin d'une règle juridique, même s'il est contraint d'agir irrégulièrement. « Il n'existe point une nation au monde qui soit moins révolutionnaire que la nation hongroise; le fil ininterrompu de l'évolution continue est sa maîtresse-pensée et il tient à la continuité légale même quand cette continuité a été effectivement

¹ Sept conférences sur le développement de l'histoire constitutionnelle. Pages 27—35 et 95.

² Publié dans le *Budapesti Szemle*, année 1930, pages 13—19.

interrompue.» Les tentatives pour forger une nouvelle constitution sont inconnues en Hongrie; les réformes constitutionnelles sont toujours nées de circonstances spéciales exigeant un système nouveau. « Il ne nous est pas permis de dédaigner les efforts de nos ancêtres pour la conservation du droit formel, mais il faut apprécier cette singularité du génie juridique de la nation hongroise qui vis-à-vis de ce qui a été, sait s'attacher à ce qui aurait dû être et dans cette hypothèse a su continuer sa vie nationale. » « Dans la connaissance de la nation, la situation juridique issue des lois a toujours survécu aux interruptions effectives qui durèrent des années et même des dizaines d'années; » « ce que la force a créé, après l'abolition du droit, n'a pas d'existence légale; . . . il faut reprendre le fil où il a été rompu, à savoir à la dernière loi qui a été faite valablement. » « Cet attachement logique au droit est une force énorme. » La raison exige qu'évitant les erreurs du passé, nous gardions fidèlement les principes fondamentaux de notre constitution, car ce fut leur force qui nous a rendus capables d'affronter les orages de dix siècles.¹

Le résumé le plus complet qu'Apponyi ait donné de sa conception sur la continuité légale et sur l'importance de cette notion, est son discours solennel prononcé le 9 novembre 1924, à l'occasion de l'assemblée solennelle du Cercle du Collège Saint-Emeric de Pest: « Car bouleverser tout serait la même faute que de vouloir conserver tout: la première est l'erreur des esprits révolutionnaires, la seconde celle des esprits rétrogrades. L'une et l'autre sont également dangereuses. La révolution en abattant non seulement ce qui est mûr à disparaître, mais aussi des choses qui portent en elles le germe de la vie saine et une capacité de développement, donc des valeurs réelles, procède à un gaspillage inouï des énergies; en revanche, l'esprit rétrograde, tout en refusant les transformations nécessaires, ignore les besoins réels de la vie. Parce qu'il ne voudrait pas couper même les branches sèches du tronc, il entrave le développement normal, provoquant aussi sûrement la révolution que cette dernière éveille la réaction. » Il existe un principe, dit-il, « profondément enraciné dans l'âme du peuple hongrois et dont la force se fait sentir dans toute notre histoire. Il s'appelle la *continuité légale* qui est l'équivalent de la continuité de l'évolution. Ce n'est pas le raidissement du droit, mais sa continuité, en d'autres termes, la méthode de l'évolution qui ne connaît pas l'anéantissement du droit existant, la table rase juridique, qui crée un droit nouveau jusqu'en ses racines. Cette méthode au contraire, sur le chemin désigné par le droit, fait éclore les nouvelles règles juridiques et par conséquent, sur le terrain de la législation, considère comme nul et non avenue tout ce dont l'origine est contraire à ce principe. Le terme « continuité légale » exclue tout bouleversement par la violence et comprend la possibilité de la transformation sans heurt, sans destruc-

¹ Sept conférences sur le développement de la constitution hongroise. Pages 19, 23, 62, 70 et 95.

tion, sans perte d'énergie. La force que ce principe renferme se manifeste de diverses manières. *Primo*: il rehausse le respect du droit, le plaçant au-dessus des doutes et des incertitudes, de l'anéantissement et de la renaissance, de l'impression d'instabilité. A chaque nouvelle règle de droit il prête la dignité de la tradition séculaire. *Secundo*: il fait une unité organique de la vie des générations qui se succèdent, permettant ainsi à chaque génération d'utiliser le patrimoine laissé par la sagesse de ses ancêtres, de corriger les défauts de ce patrimoine, de le débarrasser des détails surannés, de le compléter selon les besoins nouveaux, sans perdre ses forces pour trouver la solution des problèmes déjà résolus. *Tertio*: il crée un sentiment de stabilité et de sûreté dans les rapports de la vie, prêtant un caractère de solidité à la situation générale, ainsi qu'à la nation qui est imbue de son esprit. *Quarto*: il transmet sa stabilité au caractère national qui par cela devient solide, sérieux et fort, sans perdre de sa capacité d'adaptation... » « Mais la continuité juridique n'est possible que dans un système juridique qui n'empêche pas l'évolution ou le développement, mais bien au contraire, renferme en germe leur possibilité. Car le droit, j'entends le droit positif, est la forme par laquelle la justice reçoit son expression concrète et dans laquelle les exigences de la vie trouvent leur règlement. Il faut donc que le droit positif s'adapte à la reconnaissance de plus en plus complète de la justice, ainsi qu'à l'évolution des exigences de la vie, autrement, la forme entrant en contradiction avec le contenu, tôt ou tard le contenu détruira la forme, ce qui dans la vie intérieure des nations signifie la révolution, et dans les relations internationales la guerre. La faculté d'évoluer est donc une exigence primordiale de la mise en pratique de la continuité juridique. Que le principe de la continuité légale au cours de l'histoire de la nation hongroise se soit manifesté avec une force que l'on ne retrouve peut-être nulle part ailleurs, qu'il se soit enraciné si fortement dans l'âme de la nation hongroise, la cause en est que la constitution née de cette âme réunit, dans une rare mesure, toutes les conditions de la stabilité et de l'évolution. Le pilier de notre vie nationale est l'attachement à sa continuité. Et si des obstacles insurmontables empêchent temporairement la réalisation complète de cette continuité, que cela ne nous trompe pas et ne nous ôte pas son respect. Les exemples ne sont pas rares dans notre histoire, où les droits de la nation furent méconnus pendant assez longtemps; est-ce que nos ancêtres les abdiquèrent? Point du tout; en présence de ce qui fut, il s'attachèrent inébranlablement à ce qui aurait dû être et, tôt ou tard, ce fut ce *aurait dû être* qui remporta la victoire. »

Dans la conception de Apponyi la continuité du droit est un phénomène biologique, une nécessité vitale. Cette continuité et cette évolution, il les a appliquées dans tous les rapports de la vie et aussi pour lui-même. « La tradition ne signifie aucunement une stagnation récalcitrante, mais bien au contraire la continuité de l'évolution. Le

tronc et les racines demeurent toujours les mêmes, mais certaines branches se dessèchent et d'autres poussent à leur place... L'espoir de notre nation réside en ce qu'à l'avenir le respect des traditions nous fasse emprunter au passé tout ce qui vit et peut assurer la continuité légale, sans nous attacher à ce qui a perdu sa vitalité.»¹ En 1931, Apponyi écrit au début du deuxième volume de ses Mémoires: « Il faut nous affranchir spirituellement de tous ces éléments de la phraséologie accoutumée, de l'idéologie héréditaire enracinée en nous avec ses motifs sentimentaux qui, actuellement, sont déjà inutiles et de plus trompeurs... » « avec l'appréciation plus parfaite de notre passé, dont j'ai été le contemporain, voyant clairement les tâches de l'avenir, je veux venir en aide à la nouvelle génération en conciliant continuité et évolution, sources de vie; car cesser et recommencer ce n'est pas la vie, comme la stagnation obstinée ne l'est pas non plus. La vie n'est autre chose qu'une évolution continue.»²

Le but du comte Apponyi a été, tout le long de sa vie, de développer et fortifier l'Etat national hongrois. Il dit en 1885: « nous avons fixé le but final de nos efforts politiques, qui est de développer et de fortifier l'Etat national hongrois.»³ « Je défie courageusement tout le monde — dit-il en 1894. — de trouver une heure, une minute même, pendant ma longue carrière parlementaire, une phrase ou un mot dans mes discours innombrables, qui n'ait pas servi la défense de l'intégrité des droits de la nation hongroise, la conservation de la fierté nationale.»⁴ « Nous autres, hommes d'état hongrois, nous devons toujours penser à l'influence des mesures que nous prenons sur les garanties de l'unité nationale et du caractère national hongrois du pays.» Il écrit à ses électeurs de Jászberény: « Jamais je ne vous conduirai que vers des buts qui visent au renforcement de l'Etat hongrois et à la prospérité de notre nation.»⁵

Apponyi a toujours interprété largement la notion de *nation* sans la limiter au groupe des électeurs. Dans un de ces discours, il dit en 1922 que la réforme de 1848 est la mise en œuvre de l'esprit social et de l'esprit national, l'identification des notions de la nation et du peuple. Car, « faible est la nation qui n'enferme dans son sein le peuple tout entier et le peuple qui ne se concentre pas en idéologie dans la nation, n'est qu'un troupeau de canailles.»⁶

Et en 1892: « L'Etat moderne basé sur la totalité de ses citoyens, attendant sa défense de la totalité de ses citoyens, recevant ses moyens de subsistance des contributions proportionnelles de la totalité de ses

¹ Elemér Halmaj: Souvenir d'Albert Apponyi, (Hongr.) pages 75—76.

² Halmaj: Opus cité, pages 17 et 18.

³ Discours du 24 janvier 1885.

⁴ Citation dans l'œuvre de Paul Lévai: La philosophie du Comte Albert Apponyi et ses conclusions. (Hongr.) Page 8.

⁵ Discours du 29 avril 1893. Compte rendu du 5 juin 1887.

⁶ Discours prononcé à la Ligue Cobden sous le titre « Transformations sociales ». Bibliothèque Cobden No. 9.

citoyens, ne peut avoir d'autre caractère que celui que lui confère la totalité de ses citoyens.»¹

Dans son discours commémoratif sur Széchenyi, prononcé au Casino National, le 22 février 1892, Apponyi dira: « Comme le bastion le plus fort de notre liberté constitutionnelle est le prestige du roi légitimement couronné, ainsi le pilier le plus puissant du trône et de la puissance de la dynastie sont l'indépendance étatique et la liberté constitutionnelle de la nation hongroise.»² La même année il dira à la Chambre des députés que la nation hongroise a deux ailes qui peuvent lui donner l'essor: l'une est le culte de la liberté, c'est-à-dire le libéralisme, l'autre est le réveil de la conscience nationale et des sentiments nationaux. Les deux ne peuvent aller qu'ensemble, jamais l'une sans l'autre.³ Ce sont les libertés publiques qui peuvent retenir au sein de la nation politique les citoyens de l'Etat qui ne parlent pas le hongrois.⁴ La liberté de la vie nationale doit équilibrer un pouvoir public trop fort. Car chacun porte en soi le sentiment de son individualité et de son indépendance et ce n'est qu'une question d'occasion pour que le peuple prenne la décision de n'être plus un simple moyen.⁵

En 1896, à la fête de la bénédiction du drapeau de la jeunesse universitaire, Apponyi proclame qu'il n'y a pas de conflit entre la fidélité au roi couronné et l'attachement inébranlable à l'indépendance nationale; l'amour enthousiaste de l'idéal national se confond avec l'enthousiasme pour les idéaux les plus nobles de l'humanité, l'attachement au roi avec les aspirations les plus hardies du patriotisme.⁶ Et dans un discours électoral, en 1922, il dit: « La Sainte Couronne hongroise est la synthèse de la royauté et de la nation, l'une ne pourrait vivre sans l'autre. Du moment qu'un roi a porté atteinte à notre liberté nationale, son trône s'est ébranlé, de même que la défection au roi légitime a toujours amené la perte de la liberté.»⁷ Dans la même année, prenant la parole à l'occasion d'un compte rendu du député Sigray, il explique que la constitution de la sainte couronne englobe dans une unité organique les droits du souverain et du peuple. La légitimité n'est pas un culte du roi, mais bien le culte de la constitution ancestrale. La continuité légale est unitaire; elle est lésée aussi bien par la violation des droits du peuple que par l'infidélité au roi. La légitimité n'est pas en contradiction avec la démocratie. Cette dernière a besoin en effet de barrières, de facteurs modérateurs qui contrebalançant ses propres excès, caprices et erreurs. Ces barrières garantissent le règne de la continuelle volonté nationale bien pondérée,

¹ Discours du 25 novembre 1892.

² Discours, Vol. II. page 271.

³ Discours, Vol. II. pages 387—388.

⁴ Discours sur le budget du 28 février 1890. Discours, Vol. I.

⁵ Discours prononcé le 10 mars 1922 à la Ligue Cobden.

⁶ Kőrösi : Discours choisis du Comte Albert Apponyi, (Hongr.) page 26.

⁷ La royauté hongroise dans les discours du Comte Albert Apponyi, (Hongr.) page 23.

à l'abri des caprices d'un jour et des mouvements fomentés par l'agitation artificielle. Le rétablissement de la royauté légitime servira cette démocratie; tout autre chemin conduira à l'anarchie ou à la dictature.¹ Enfin, dans ses cours de droit constitutionnel, il enseigne: « La doctrine de la Sainte Couronne crée une telle solidarité admirable entre les droits royaux et ceus du peuple que les uns ne pourraient violer les autres sans se blesser eux-mêmes. »²

Si le comte Apponyi veille jalousement sur les prérogatives royales, il n'en est pas moins le champion intrépide du principe de la représentation nationale, c'est-à-dire du *parlementarisme*. Il dira en 1885: « le principe fondamental de la liberté politique est que la volonté nationale décide des destinées de la nation tant pour les questions particulières que pour sa direction générale. »³

Dans la pensée du comte Apponyi l'existence d'un Etat hongrois dans la vallée du Danube était une nécessité naturelle et présentait un intérêt européen. Le 2 juin 1896, à la fête de la bénédiction du drapeau de la jeunesse universitaire il disait: « . . . l'Etat, la culture et la liberté, pris dans leur sens occidental, n'ont qu'une seule forme possible sur ce territoire, cette forme est l'Etat hongrois national et unitaire. » Selon Apponyi, les partisans des courants opposés à l'Etat hongrois national et unitaire se recrutent exclusivement parmi les races subissant l'influence orientale et imbues de l'esprit oriental. Cet effort est une nouvelle guerre de conquête de l'Orient contre l'Occident, une tentative téméraire de reconquérir pour l'Orient une partie du territoire où, pour la civilisation occidentale, nous avons arboré notre étendard national; la lutte d'une culture moins élevée contre une culture plus élevée.⁴ Il avait donc prévu les antagonismes qui se sont manifestés plus tard, dans la guerre mondiale.

Pendant la guerre, en 1915, dans les pages d'une étude parue dans le *Budapesti Szemle*, il expose d'une manière magistrale cette opposition entre les mentalités orientale et occidentale. Selon lui, notre politique nationale est saine si elle peut suivre simultanément la triple tendance de sa prédestination déterminant notre position dans la politique mondiale, à savoir: l'orientation vers l'Occident, l'unité, l'indépendance.

L'intégrité territoriale est un élément important de la constitution hongroise. Déjà en 1883, dans un de ses discours de jeunesse, il disait que l'intégrité de la sainte couronne est sacrée, au-dessus de toute discussion.⁵

Après la fin malheureuse de la guerre mondiale, ce vieillard, cet homme d'Etat âgé de soixante dix ans est peut-être le premier qui,

¹ Op. cité pages 25—27.

² Sept conférences sur le développement de la constitution hongroise.

³ Discours du 13 février 1885.

⁴ Henri Kőrösi: Discours choisis du Comte Albert Apponyi. Bibliothèque hongroise. (Hongr.) Pages 271—272.

⁵ Discours, Vol. I. page 318.

sûr du caractère provisoire du traité de paix, considère l'avenir avec confiance. Même, avant la fin de la guerre, il déclare que le démembrement du pays et la mutilation de son unité politique n'apporteraient pas une paix durable, car la nation hongroise n'y consentirait jamais.¹ Déjà, dans son discours du 26 mai 1920, il qualifie de trouvaille fossile le traité de paix et déclare commencer la lutte pour la résurrection de l'intégrité.² Quelle élévation dans la conception morale, quelle solidité dans la conviction perçent dans son discours, prononcé le 25 mars 1926, à l'assemblée jubilaire du Cercle du Collège de Saint Émeric de Pest. « Je ne vois aucun rapport légitime entre les lois organiques de l'histoire mondiale et la catastrophe de notre patrie. Au contraire, tout ce qui s'est passé, est à l'encontre de ces lois, par l'exploitation arbitraire et capricieuse du résultat éphémère d'un cataclysme effrayant. Pour un certain temps, c'est une force irrésistible, mais les lois éternelles de l'évolution naturelle continuent leur fonction et par un lent travail elles broient tout ce qui les contrarie. Et c'est ma conviction inébranlable que l'existence, la conservation et le développement sain de la Hongrie se trouvent sur la ligne d'activité de ces lois. Car autrement, comment la Patrie aurait elle pu exister pendant mille ans? Comment aurait-elle pu survivre à toutes les catastrophes qui la menaçaient? » Il croit que l'évolution naturelle rétablira l'intégrité du territoire de la Patrie.³ Le chemin qui y conduit est la révision pacifique, comme il l'explique dans son discours du 18 janvier 1931.⁴ Mais il n'a pas été donné au comte Apponyi de voir ses rêves réalisés. Nous autres, nous rendons grâce à Dieu que le temps, au moins en partie, ait justifié sa conviction.

Les parties fortement réduites de l'œuvre du comte Apponyi, dans les extraits et résumés que nous venons de donner, démontrent clairement qu'à part sa grandeur d'homme d'Etat, il fut aussi un de nos meilleurs juristes de droit public.

Apponyi n'a jamais considéré le droit public comme un fatras de règles juridiques, mais fidèle à sa conception, il le regardait comme le cadre de la vie hongroise, la réalisation de cette vie. Pour lui, le plus important n'est pas la règle, mais bien l'esprit qui l'anima. C'est pour cela que dans ses explications de la constitution, il donne toujours place aux aspects philosophiques et historiques. Il commence ses cours sur l'évolution de la constitution hongroise, par la constatation que les règles du droit public se trouvent dans n'importe quel manuel. Mais, il vise plus haut et ce qu'il voulait, c'était faire comprendre à son auditoire, le plus complètement possible, le caractère spécial de la constitution hongroise et le faire pénétrer dans la philo-

¹ Gratz : L'ère du dualisme, Vol. II. page 384.

² Baron Jules Wlassics : Apponyi et la question des minorités. Dans le Mémorial Apponyi, (Hongr.) pages 299—300.

³ Le passé et l'avenir de la question des minorités en Hongrie.

⁴ Jogállam, année 1933, page 92.

sophie de l'histoire du droit public hongrois. Selon lui, cela est plus important que la connaissance précise des règles. Car justement, le sentiment des particularités de l'évolution du droit hongrois crée, même vis-à-vis des problèmes du présent, cette orientation sage, de caractère national, qui est indispensable pour la conception supérieure des devoirs de citoyens et sert de guide dans l'accomplissement de ceux-ci.¹

En parlant du juriste de droit public que fut Apponyi, j'ai voulu rendre hommage à ses mérites exceptionnels qui ont puissamment contribué au développement de la science du droit public. Il a puisé non seulement, comme homme d'état, dans les riches réservoirs de notre droit public, mais il parvint à les rendre plus abondants, à donner un nouvel essor à nos luttes constitutionnelles et à faire éclore dans la conscience de la nation, le sentiment de la particularité de notre individualité constitutionnelle. Le contenu juridique des manuels de droit public a gagné par lui un esprit lumineux, un sens profond et une force agissante. Il fut l'artiste et le maître de la science du droit public.

Il n'est que trop naturel que l'autorité la mieux placée pour apprécier son activité extraordinaire, la faculté de droit de l'Université de Budapest, en reconnaissance des services rendus à la science du droit public l'ait appelé, en 1911, à la seconde chaire de droit public, nouvellement créée à la demande de cette faculté. Seules, des raisons politiques firent échouer sa nomination.²

Cependant, si en qualité de professeur, il ne put enseigner officiellement le droit public aux jeunes étudiants en droit, il reste néanmoins, pour toute la nation hongroise, le maître incontesté de la science du droit public.

En évoquant son souvenir à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort, il était impossible de ne pas faire l'éloge de son œuvre dans ce domaine.

¹ Sept conférences du comte Albert Apponyi sur le développement de la constitution hongroise. Au cours social-politique de la Ligue des associations des femmes hongroises. 1923. II—VI. Egyetemi nyomda, page 108.

² François Eckhart: Histoire de la Faculté de droit et des sciences politiques, (Hongr.) pages 621—622.

Apponyi interparlementaire

Par LÉOPOLD BOISSIER

DE LA FOULE IMMENSE des hommes politiques qui ont passé sur la scène de l'Europe depuis trois générations, la haute personnalité d'Albert Apponyi se dégage et s'élève. Dominant les individus, il maîtrise les théories philosophiques, les systèmes de gouvernement qu'ils ont échafaudés. Lorsque, autour de lui, tout n'est que ruine ou recommencement, il reste droit, robuste et serein.

L'adversité, celle qui frappera son pays ou lui-même, ne saurait l'abattre. Il est soutenu par des forces éternelles, l'amour de son Dieu, la confiance dans le destin de la patrie, le sentiment de l'honneur, et, aussi, sa foi en la liberté.

Car Albert Apponyi croit à la liberté, à ses vertus, à l'élan irrésistible qu'elle donne aux hommes et aux peuples.

Certes, il est de son siècle et de sa race. Il estime que cette liberté n'est pas un droit philosophique abstrait, mais un privilège qu'il faut acquérir par l'éducation, l'instruction, le travail. Les élites sociales et intellectuelles ont donc certaines prérogatives qui sont intimement liées à des devoirs plus étendus. Démocrate, Apponyi revendique constamment ce titre et il sera fier de son mandat de député, mais aussi grand seigneur par sa conviction qu'il lui appartient d'éclairer son peuple, de le rendre conscient de lui-même et de le faire mieux connaître à l'étranger.

Intéressé par tout ce qui touche au mouvement des idées, Apponyi désire intéresser le monde à sa patrie hongroise. Et c'est en cette double qualité de grand esprit européen et de patriote qu'il prend part, pendant près de quarante ans, aux travaux de l'Union interparlementaire.

Il devait trouver, dans cette institution, un terrain favorable à l'épanouissement de ses qualités multiples. Il y rencontrait des hommes de tous pays, de toutes origines, de toutes opinions, rassemblés librement pour rechercher les moyens d'établir la paix sur une base juste et durable. Aucun d'eux ne parlait au nom de son gouvernement; mais ayant acquis, dans la vie publique et parlementaire, la connaissance des hommes et des choses, chaque orateur apportait son expérience et son autorité personnelle. C'est ainsi que les débats de l'Union étaient à la fois dégagés de toute contrainte et empreints du sens des responsabilités.

Lorsqu'Albert Apponyi fit, pour la première fois, son entrée dans l'enceinte interparlementaire, à la Conférence de Bruxelles, en 1895, il était accompagné de M. de Pázmándy et de l'illustre romancier Jókai. L'Union, fondée par des libéraux et des radicaux, venait d'être renforcée grâce à l'adhésion des partis catholiques de plusieurs pays. Comptant désormais dans ses rangs des représentants de toutes les tendances, elle pouvait s'attacher, avec une énergie croissante, à sa grande tâche : l'organisation d'une Cour permanente d'arbitrage.

Apponyi se joignit aux efforts de ses plus éminents collègues et, très vite, son éloquence, sa culture étonnante, plus encore, son charme personnel lui acquirent l'amitié sincère des Belges Beernaert et Descamps, des Français d'Estournelles de Constant, Ribot, Albert de Mun, Jaurès, des Anglais Randal Cremer et Philip Stanhope, plus tard Lord Weardale, des Autrichiens Plener et Lammasch, et de tant d'autres, dans tant de pays. Si quelqu'un a pu dire : « Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger », ce fut bien Albert Apponyi.

L'année suivante, en 1896, l'Union se réunissait à Budapest où elle tint, au milieu des fêtes du millénaire, une Conférence qui a marqué, non seulement dans son histoire, mais aussi dans celle du mouvement pour la paix. C'est à cette occasion, en effet, qu'Apponyi proposa d'inviter les pays qui n'avaient pas encore de représentation populaire à se faire représenter aux conférences interparlementaires par des membres des corps consultatifs qu'ils pourraient avoir. Il pensait à la Russie et à son Conseil d'Empire. Sa proposition fut acceptée, mais le Gouvernement russe déclina poliment l'invitation. Toutefois, impressionnés par la valeur des travaux de l'Union, les ministres de Nicolas II devaient, quelques années plus tard, proposer la convocation de la Première Conférence de La Haye. Ainsi, bien que d'une façon indirecte, Apponyi avait contribué à cette initiative généreuse qui semblait ouvrir à l'humanité des perspectives nouvelles.

Il ne s'en tint pas là. Année après année, il jalonnait les conférences de l'Union d'idées originales et généreuses. A Paris, en 1900, il proposa la création d'une « Union de la Presse pour la paix et l'arbitrage ». A Londres, en 1906, l'exposé de sa conception de la collaboration internationale lui valut les félicitations du premier ministre Campbell-Bannerman. Mais ses fonctions à la tête de l'Instruction publique dans le cabinet Wekerle et, plus tard, son opposition au ministère du comte Tisza diminuèrent son activité interparlementaire.

Après la guerre mondiale, Apponyi réapparut à la Conférence de Vienne, en 1922. Le vieux chêne était encore solide. La tempête avait passé sans l'abattre. Ses racines plongeaient trop profondément dans le sol natal.

Tout de suite, il prit une position très nette, une position qui devait être la sienne jusqu'à sa mort, dans son pays et dans les institutions internationales, Société des Nations et Union interparlementaire. Un député au Reichstag allemand, Edouard Bernstein, ayant critiqué la politique hongroise, Apponyi déclara qu'il blâmait toute réaction, même si, après de grandes souffrances, elle était excusable et compréhensible. En ce qui le concernait, il était « pour le droit, l'équilibre absolu, les libertés publiques ». Du reste, ajoutait-il, il importait maintenant de regarder en avant et, si l'on voulait établir une paix solide et une véritable réduction des armements, de mettre sur un pied de parfaite égalité tous les Etats membres de la communauté des nations.

Plus serein, plus détaché des contingences du moment, fut l'exposé qu'Apponyi fit à Genève, le 29 août 1929, devant les commissions interparlementaires, sur le développement de l'organisation juridique internationale. M. Fernand Bouisson, président de la Chambre des Députés de France et du Conseil de l'Union, avait salué, au milieu d'applaudissements unanimes, « sa noble figure, son ardeur et son éloquence que l'âge n'a pu qu'affirmer davantage ».

A vrai dire, ce jour-là, homme d'Etat, philosophe, orateur, le comte Apponyi se surpassa. Ce fut une grande leçon d'expérience politique et de bon sens. Il termina par ces mots : « Il y a, en réalité, un élément considérable de bonne foi sincère dans l'évolution contemporaine, mais il y a aussi la persistance des penchants égoïstes ; c'est l'éternel mélange du bien et du mal dans la nature humaine, qui condamne notre espèce à une lutte interne perpétuelle. Ce qui manque peut-être aujourd'hui, c'est le courage d'être logique dans la poursuite du bien, d'aller jusqu'au bout dans la reconnaissance et l'exécution des conditions de son règne. C'est là le grand pas à franchir. »

Pendant les quelques années qui lui restaient encore à vivre, Apponyi se consacra surtout à sa tâche de délégué à la Société des Nations. Mais jusqu'au moment où il devait mourir à sa place de combat, il revint souvent aux séances de l'Union. On saluait avec respect ce parlementaire éminent, qui avait honoré toutes les tribunes où il avait fait entendre sa voix grave et émue.

Grand sur la grande scène de la politique, Apponyi était le plus naturel, le plus simple des hommes lorsqu'il pouvait, un instant, déposer le fardeau de sa difficile mission. Curieux de tout, prêt à raconter les précieux souvenirs d'une vie si remplie, il était un convive spirituel et charmant. Lorsqu'on l'invitait, méprisant les vaines règles du protocole, il demandait à s'asseoir parmi les jeunes. Et il était aussi empressé auprès d'une jeune fille de vingt ans, aussi attentif à la conversation d'un étudiant qu'il l'avait été, quelques heures auparavant, auprès du premier ministre d'une grande Puissance. « Un honnête homme ne se pique de rien », disait-on au XVIII^e siècle.

Et c'est ainsi qu'Apponyi fut constamment lui-même, ambassadeur infatigable de sa patrie, mais aussi homme parmi les hommes, fidèle aux causes qu'il avait servies.

Les Suisses, démocrates ardents et fédéralistes convaincus, admirèrent, avant tout, la fidélité, lien nécessaire d'un pays où cohabitent des races, des langues et des religions différentes. Comment n'admiraient-ils pas Albert Apponyi qui regarda constamment vers l'avenir, tout en écoutant les leçons du passé? *

Le comte Albert Apponyi et l'Amérique

Par ANDRÉ SEBESTYÉN

Dans notre dernier numéro nous avons publié à l'occasion du dixième anniversaire de la mort du premier président et fondateur de la SNRH, quelques articles de commémoration : « Apponyi dans la politique internationale » de Ivan Praznovszky, « La philosophie d'Apponyi » de Jules Kornis, « Apponyi et le droit public » d'Étienne Egyed, « Apponyi interparlementaire » de Léopold Boissier. Nous continuons cette série par le présent article, qui dans sa forme actuelle est le résultat du remaniement, effectué par notre collaborateur M. Maxime Beaufort, d'une étude inédite en langue anglaise d'André Sebestyén. Nous nous ferons un plaisir de publier dans notre prochain numéro un article de M. François Seydoux de Clausonne sur « Apponyi à Genève ». La Rédaction de la NRH

DE RETOUR de son premier voyage en Amérique, en 1904, le comte Apponyi notait dans ses mémoires que l'impression produite en Hongrie par la visite d'un étranger de qualité est tout à fait différente de celle que produit dans un grand pays étranger la venue d'un Hongrois de rang égal. Semblable visite est considérée en Hongrie comme un événement remarquable dont toute la presse est tenue de rendre compte à ses lecteurs, tandis que dans les grands pays étrangers les journaux ne publieront en pareil cas que de brefs entrefilets. A cette règle, une seule exception est faite lorsqu'il s'agit d'une question intéressant le monde entier ou provoquant l'engouement général. Tel avait été le cas en ce qui concerne Louis Kossuth, tant en Angleterre qu'en Amérique. Le comte Apponyi fut, après Kossuth, le seul Hongrois qui ait joui d'un accueil aussi chaleureux dans ce dernier pays.

M. Jules Kornis, dans son ouvrage monumental « Les héros de la politique Hongroise » qualifie le comte Apponyi de « Cathédrale humaine de la race hongroise ». « On le voyait aller parmi nous et dans les aréopages internationaux comme le symbole de notre antique gloire. Il atteignit les plus hauts sommets de la vie et de la culture. Après la grande tragédie nationale, il maintint notre foi et nous préserva de la politique du désespoir. Il fut auprès de l'Europe l'envoyé extraordinaire de notre culture et de notre cause, représentant de la manière la plus distinguée et la plus digne la nation hongroise, stigmatisée comme la nation barbare d'Asie et comme une importune, indésirable en Europe. »

A l'annonce de sa mort, les plus grands hommes du continent et du monde entier ne tarirent pas d'éloges pour honorer sa mémoire. M. Herriot, ancien président du Conseil français écrivit : « Le comte

Apponyi était une puissante, une grande personnalité, de celles qui se dressent au-dessus des partis et des gouvernements... Il y avait en lui de la grandeur antique. J'apprécie entièrement sa grandeur morale, la noblesse et la culture de ses paroles et de ses gestes. Je m'incline devant le grand patriote en qui l'âme de la Hongrie s'était incarnée, l'âme de cette Hongrie dont le seul nom évoque tant de splendeur devant nos esprits.»

Il eut une enfance pieuse et calme. Son père, établi en Autriche, après les troubles de 1848, le mit en pension à Kalksburg, dans un collège de Jésuites, dont il ne garda que d'excellents souvenirs. Il y fit de très bonnes études secondaires. Il lisait et parlait le latin aussi couramment que sa langue maternelle. C'est aussi à Kalksburg qu'un Père jésuite inculqua au jeune homme les premiers principes de l'art oratoire, tout en lui recommandant de prendre pour modèle le raisonnement clair de Démosthène et d'éviter la rhétorique fleurie de Cicéron. La leçon ne sera pas perdue. Il avait contracté au collège le goût des spéculations philosophiques, qu'il conserva toute sa vie. Ses études secondaires achevées, il consacra toute une année à la philosophie. Plus tard, au cours de ses voyages, il eut l'occasion de faire la connaissance des plus grands penseurs de l'Europe, parmi lesquels Montalembert, M^{gr} Dupanloup, M^{gr} Manning, M^{gr} Ketteler, évêque de Mayence. A l'âge de quatre-vingt ans, il se rend à Darmstadt pour assister aux cours du comte Kayserling. C'est là qu'il présenta son savant traité *Macht als Bindung*, qui est probablement l'expression la plus pure de sa pensée philosophique. Il connaît à fond les grands philosophes, depuis Platon et Aristote jusqu'à Bergson. Et il revient ainsi à la religion, «fondement de tout ce qui est raisonnable dans l'homme». «Le devoir de l'homme consiste donc à réduire ce qui est déraisonnable dans l'existence pour accroître la part du raisonnable.» Il développe cette pensée dans son ouvrage «Loi et Liberté».

Dieu est pour lui un refuge, et la prière quotidienne un besoin. Tous les grands événements de sa vie sont précédés d'une prière. Tel fut le cas lorsqu'il prononça à Paris, devant la Conférence de la paix, son admirable plaidoyer en faveur de la Hongrie, en français d'abord, puis en italien et en anglais. «Vous avez été très éloquent», lui murmura Lloyd George. Et Apponyi de répondre avec simplicité: «S'il y a là une éloquence quelconque, elle ne vient pas de moi, mais des faits.»

Apponyi adorait la musique. A l'époque où il étudiait le droit à Budapest, il lui arrivait souvent d'aller voir François Liszt et il avait gardé de ces visites un souvenir inoubliable. Quelques années plus tard, jeune député, élu de fraîche date, il eut l'occasion, dans son premier discours, de défendre devant la Chambre le projet de loi tendant à la création de l'Académie de musique de Budapest. «Dans ses manifestations les plus sublimes, écrit-il, la musique va au-delà de la métaphysique.» Il rencontra chez Liszt les musiciens les plus

célèbres du continent: Rubinstein, Paderewski, Wienavski, Richard Wagner. Il était un fervent admirateur de Wagner et fut au nombre de ceux qui assistèrent à Bayreuth à la première représentation des *Nibelungen*; ce fut lui qui, au banquet qui suivit cette représentation, prononça l'allocution en l'honneur du triomphateur de la journée.

Ses études secondaires une fois achevées, à Kalksburg, il avait passé son baccalauréat au Theresianum, à Vienne, où, sur vingt candidats, il fut le seul reçu avec la mention très bien. On a pu se demander si le fait d'avoir été éduqué dans une école autrichienne n'avait pas déteint sur lui et en quelque sorte amoindri ses qualités de Hongrois. Il répond lui-même à cette question par la négative et nous apprend que, sur quatre-vingt-dix élèves que comptait le collège, vingt-cinq environ étaient Hongrois; un Père hongrois faisait à leur intention un cours de langue et de littérature hongroises, cours auquel ils étaient tenus d'assister.

Après son baccalauréat, il fit, comme nous l'avons dit, une année de philosophie, puis étudia le droit, pendant quatre ans à Vienne et à Budapest. Il était encore à l'université lorsqu'une délégation dalmate vint à Budapest pour examiner diverses questions avec le gouvernement hongrois, dont le chef était alors François Deák. Aucun des Dalmates ne parlant couramment le hongrois, on adopta l'italien. Apponyi fut appelé comme interprète, rôle dont il se tira à merveille et qui attira sur lui l'attention de François Deák et d'Andrássy.

A sa sortie de l'université, il se retira à Eberhard, propriété de ses parents, pour s'y livrer à la méditation et à l'étude de l'économie politique et de la sociologie. Ce séjour fut entrecoupé de plusieurs voyages, en Allemagne, en France, en Italie; il poussa même jusqu'en Egypte où, à l'âge de vingt-trois ans, il assista à l'inauguration du canal de Suez.

Le comte Apponyi appartenait à une famille dont les membres considéraient qu'il était de leur devoir de prendre part aux affaires publiques. C'est dans ce sentiment qu'il se présenta et fut élu aux élections législatives de 1872. Il devait rester membre du Parlement jusqu'à 1933, année de sa mort.

Il fut successivement chef de parti, président de la Chambre et ministre de cabinet. Néanmoins, sur la fin de sa vie, il avoue que sa carrière politique ne lui avait guère apporté de satisfactions. Il n'était pas fait pour la vie de parti, qui exige tant de compromis. Il comparait la vérité politique à l'or pur, dont on ne se sert qu'allié à de vils métaux. Au-dessous de quel taux d'alliage l'or cesse-t-il de mériter son nom?

Une difficulté spéciale se présentait en Hongrie du fait du compromis de 1867. Plusieurs ministères étaient communs, notamment celui de la guerre. Or, au début du siècle présent, l'empereur-roi, inquiet de la tournure des événements, voulut accroître les armements. L'opposition hongroise riposta en exigeant l'usage du hongrois comme

langue du commandement dans les régiments purement hongrois. Chacun resta sur ses positions et le conflit s'envenima. Or, le compromis de 1867 n'avait pas prévu le cas et était muet sur ce point. La Chambre fut dissoute. Les nouvelles élections donnèrent une imposante majorité aux partis coalisés de l'opposition, grâce en grande partie aux efforts du comte Apponyi, qui estima qu'il y allait de l'intégrité des droits de la nation. La coalition victorieuse prit le pouvoir et, dans le nouveau cabinet, le portefeuille de l'instruction publique échut à Apponyi. Bientôt néanmoins, il apparut avec évidence que la coalition manquait de la cohésion nécessaire pour pouvoir mener à bien son programme. Ce fut pour Apponyi une amère désillusion.

Heureusement, un champ d'activité beaucoup plus vaste s'était ouvert devant lui, propre à le consoler des mesquineries politiques. Il était en effet devenu, bien avant l'époque dont nous venons de parler, l'envoyé extraordinaire de la Hongrie, non seulement en Europe, mais aussi dans le monde entier. Nous faisons allusion ici au rôle proéminent qu'il joua auprès de l'Union Interparlementaire.

L'Union Interparlementaire avait pris naissance en 1889 grâce aux efforts du grand pacifiste français Frédéric Passy. Elle avait pour objet de grouper les délégués des parlements du monde entier à l'effet de faciliter les échanges de vues et d'idées entre nations et de rechercher les moyens propres à assurer le maintien de la paix universelle. La Hongrie adhéra à l'Union en 1895, et le comte Apponyi fut élu président du groupe parlementaire hongrois qui, cette année-là, assista à la conférence universelle de Bruxelles. A dater de ce moment, on le vit à tous les congrès de l'Union, où la noblesse qui se dégageait de toute sa personne, en même temps que son éloquence et la clarté de ses pensées le firent bientôt remarquer. Ces réunions lui fournirent l'occasion d'entrer en contact avec les chefs des divers partis politiques des nations européennes et le préparèrent au rôle brillant qu'il devait jouer plus tard à Paris, à la Conférence de la Paix, puis à Genève, à la Société des Nations. Ce fut en sa qualité de membre de l'Union Interparlementaire qu'il fit son premier voyage en Amérique.

Le Congrès Interparlementaire de 1904 se réunit à St. Louis. Ce fut encore lui qui présida la délégation hongroise. Il rapporta d'Amérique les souvenirs les plus agréables. A vrai dire, il avait hésité quelque temps avant de se résoudre à entreprendre la traversée de l'océan, qui n'était pas encore la « mare aux canards ». Il nous conte plaisamment que lorsqu'il fit part de sa décision à sa sœur, qui habitait le Tyrol méridional, elle ne voulut pas en croire ses yeux et répondit qu'il l'avait mystifiée bien souvent, mais que cette fois la chose était trop forte.

Sur le transatlantique qui l'emportait vers le Nouveau-Monde, il eut une autre appréhension, celle de ne pas posséder suffisamment la langue anglaise. Comme tous les grands esprits, il exerçait une

autocritique impitoyable de tous les instants. Jamais il n'avait parlé anglais en public. Or, sur le bateau même, l'occasion lui en fut donnée. Une fête avait été organisée à bord au bénéfice de l'hôpital maritime; les passagers avaient été priés d'y prendre une part active et il fut désigné lui-même comme président. Force lui fut donc de prononcer en anglais une allocution dont, à sa grande joie, il se tira fort bien. Il se sentit ainsi un peu rassuré.

« J'étais attiré, écrit-il, en me rendant dans ce continent lointain, par le désir de m'instruire. J'avais étudié auparavant la constitution des Etats-Unis, les coutumes politiques, le développement social de ce pays, comme devraient le faire tous les hommes politiques qui se rendent à l'étranger avec le souci d'établir leur jugement et leur activité sur des fondements solides. J'étais ainsi prévenu favorablement envers ce pays où je découvris par la suite plus de bons côtés que de mauvais. »

Pendant son séjour en Amérique, qui ne dura que trois semaines, le comte Apponyi fut reçu en audience par le président Théodore Roosevelt, dans sa maison de campagne de Sagamore Hill, « simple demeure, mais confortable et bien agencée, donnant en plein sur l'océan ». Le président et sa femme reçurent Apponyi et sa fille avec une grande amabilité et dans la plus stricte intimité. « J'eus l'impression, dès le premier abord, de me trouver en face d'un homme doué d'une remarquable force de volonté, parlant sans recherche et sans pensée préméditée . . . Il me posa autant de questions que je lui en posai moi-même et j'eus autant de plaisir à l'entendre qu'à me faire entendre de lui . . . Quand je lui parlai des aspirations de la Hongrie à l'intérieur de la monarchie austro-hongroise, il me comprit entièrement. Il fut particulièrement heureux de m'entendre dire qu'à mon avis ces aspirations pouvaient parfaitement s'harmoniser avec le maintien de la monarchie. Nous abordâmes ensuite les brûlantes questions de la politique internationale et parlâmes du danger que faisaient courir les graves conflits qui, tels des nuages gros d'orages, s'amoncelaient déjà dans le ciel de l'Europe. Cet entretien, qui fut pour moi d'un profond intérêt, se prolongea durant plusieurs heures. Quand, enfin, je pris congé, Roosevelt, sous une forme excluant la possibilité d'une simple formule de courtoisie, me pria de repasser le voir après la clôture de la conférence internationale. »

D'après Apponyi, cette conférence interparlementaire de St. Louis fut particulièrement couronnée de succès. Le président Roosevelt fut invité à convoquer à La Haye une deuxième conférence de la paix. Il y consentit volontiers, mais céda plus tard cet honneur au tsar de Russie. Pendant son séjour à St. Louis, le comte Apponyi fut prié de faire une conférence sur les relations existant entre l'Autriche et la Hongrie. Il eut en outre l'occasion de s'entretenir avec divers hommes en vue du Nouveau-Monde, notamment avec le cardinal Gibbons. « C'est par un véritable don de la providence que cet homme se

trouva, pendant plusieurs dizaines d'années à la tête de l'Eglise Catholique dans ce pays où son existence matérielle dépendait uniquement de l'esprit de sacrifice de ses fidèles . . . Les croyants d'Amérique sont de vrais croyants qui acceptent toutes les charges financières découlant de leur foi. Quand fut élevée l'imposante cathédrale de St. Patrick, à New-York, les dépenses dépassèrent largement les prévisions et le montant des souscriptions. Le Cardinal n'ent qu'à monter en chaire et annoncer le montant de la somme due aux entrepreneurs pour que les fonds fussent apportés en quelques jours par les fidèles. Apponyi fut frappé par la profonde et sincère religiosité qui règne aux Etats-Unis. Il n'oublie pas de noter par exemple que tous les banquets commencent par une prière, dite par le plus haut ecclésiastique présent, sans distinction de culte.

Ses relations avec les Etats-Unis continuèrent après son retour en Europe. Il resta en correspondance avec le président Roosevelt et plusieurs notabilités américaines. Les congrès de l'Union Interparlementaire lui fournirent aussi l'occasion d'entretenir les relations qu'il s'était faites aux Etats-Unis. Quand Roosevelt vint en Europe en 1910, il rendit à Apponyi sa visite, dans son château d'Eberhard. Roosevelt passa deux jours à Budapest et fut invité à visiter les deux Chambres du Parlement; c'est à cette occasion qu'il prononça ces paroles mémorables: « La Hongrie a, pendant mille ans, accompli magnifiquement et au prix de nombreux sacrifices sa mission historique qui consistait à défendre la civilisation occidentale sur les Carpathes. De ce fait, le monde chrétien a contracté envers elle une obligation à une époque où l'Amérique d'aujourd'hui dormait encore au sein de l'Europe. »

Dès lors, le nom d'Apponyi était connu dans le monde entier comme celui d'un ardent avocat de la paix universelle. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si nous le retrouvons en Amérique en 1911. Il fut invité cette fois par une société américaine, le « Civic Forum », à venir faire une série de conférences sur les divers aspects du problème de la paix universelle. Son deuxième séjour en Amérique dura quatre semaines; il passa la première à New-York, avant de commencer sa tournée. Au cours de cette première semaine, il se rendit à Washington, où il obtint une audience de M. Taft, qui était en même temps président du « Civic Forum », société sous le patronage de laquelle étaient organisées ses conférences. L'entretien, qui roula sur des sujets juridiques, fut des plus cordiaux. L'audience se prolongea au delà du temps accoutumé, et le président, curieux de connaître les impressions que son visiteur remporterait d'Amérique, insista auprès de lui pour qu'il vînt le voir avant de se réembarquer.

Cette seconde visite au président Taft eut lieu dans le cadre d'un déjeuner auquel assistaient aussi M. Hengermüller, ambassadeur d'Autriche-Hongrie et M. Wickersham, secrétaire d'Etat. Ce séjour à Washington fut marqué par un événement d'une grande impor-

tance. Apponyi fut en effet invité à parler un quart d'heure, hors séance, devant les membres du Congrès, honneur qui jusque-là n'avait été fait qu'à un seul Hongrois, Louis Kossuth.

Cette réception eut lieu le 9 février 1911.

Le président du Congrès, M. Foster de Vermont, conduisit lui-même le comte Apponyi à la tribune et le présenta à l'assemblée comme ancien président de la Chambre hongroise et comme ministre de l'Instruction publique en activité. Après avoir remercié le Congrès de l'insigne honneur qui lui était fait, Apponyi prononça son discours, dont voici les principaux passages: « Je sais que vous vous demandez ce que le Vieux-Monde a à dire au Nouveau. Eh bien, Messieurs, je pense en ce moment que, vous aussi, vous êtes venus du Vieux-Monde. Vous êtes nés sous une heureuse étoile. Le Vieux-Monde a hérité de traditions qui font sa force en même temps qu'elles sont pour lui un fardeau. Quand vos ancêtres quittèrent le Vieux-Monde, ils eurent le privilège d'emporter avec eux ce que ces traditions contenaient en elles de meilleur et de laisser derrière eux le fardeau. Ils ont pris avec eux ce qu'il y avait de meilleur dans le Vieux-Monde d'alors: les traditions de la liberté britannique. Ces traditions, vous les avez développées et adaptées aux conditions que vous avez trouvées dans le nouvel hémisphère. Vous avez laissé derrière vous l'oppression, la méfiance mutuelle, qui sont l'héritage de l'animosité et de la haine, et puisqu'il me faut parler ici au nom du Vieux-Monde, je vous dirai ceci: Nous autres, hommes du Vieux-Monde, désireux d'échapper au vieil esprit dévastateur d'animosité et de méfiance, nous en appelons à vous qui sentez le sol ferme sous vos pas. Nous en appelons à vous pour que vous nous aidiez à nous libérer de cet odieux héritage de haine entre hommes qui devraient fraterniser. »

Apponyi regagna ensuite New-York et profita de l'occasion qui s'offrait à lui pour rendre visite à M. Théodore Roosevelt, à Oyster Bay. Il eut tout le loisir de s'entretenir avec l'ex-président des Etats-Unis, dont il fut l'hôte pendant un jour et demi. On ne lira pas sans intérêt cette réflexion d'Apponyi, qui lui vint plus tard, après la première guerre mondiale, au souvenir de la visite qu'il avait faite à Oyster Bay. Après s'être demandé quelle eût été l'attitude de l'Amérique si M. Taft ou M. Roosevelt avait occupé le fauteuil présidentiel des Etats-Unis au moment de la première intervention dans le conflit, il écrit: « Il est naturellement impossible de répondre de manière infaillible à cette question; je pense néanmoins, d'après tout ce que je sais, que M. Taft (qu'il déclare ailleurs plus réservé, plus impénétrable) serait resté dans la neutralité, tandis que M. Roosevelt eût adopté une attitude tellement ferme que la guerre eût été évitée.

Il donna sa première conférence à New-York, à l'Institut Carnegie. M. André Carnegie lui-même présidait et l'invita à déjeuner pour le lendemain.

Au cours de cette tournée de conférences, Apponyi profita de toutes les occasions pour recueillir des impressions. Il visita entre autres les principales universités: Princeton, Harvard, Cornell, Ann Harbor. Il ne put voir M. Woodrow Wilson, qui venait de quitter Princeton l'avant-veille de son arrivée pour aller occuper son poste de gouverneur de New Jersey. Il résume ses impressions générales de la façon suivante: « Je puis dire que le tableau que j'ai eu sous les yeux est aussi différent du type traditionnel yankee que celui, par exemple, que les héros des romans boulevardiers nous donnent de la bourgeoisie française. Il reconnaît la présence des appétits matériels et d'un amour exagéré du lucre, mais il découvre aussi, parallèlement, une force consciente et décidée à combattre ces facteurs indésirables. Et de conclure que « les mobiles idéalistes sont d'un grand poids dans la vie publique de l'Amérique et les soi-disant réalistes sont bien obligés d'en tenir compte ». « Les citoyens des Etats-Unis, ajoute-t-il plus loin, ont pour toutes sortes de sports un engouement qui ne le cède en rien à celui dont font preuve les Britanniques, mais j'ai aussi remarqué chez de nombreux étudiants un vif désir de s'instruire et de se perfectionner.

Une expérience nouvelle et d'un autre genre attendait Apponyi à propos de son voyage à Chicago. Il devait y avoir dans cette ville des solennités commémoratives en souvenir de Washington, solennités auxquelles il avait été prié de prendre part. Le principal orateur figurant au programme était M. Roosevelt lui-même. Or, Apponyi fut très surpris, quelques jours avant son départ de New-York, de recevoir une lettre fort courtoise par laquelle le comité se désistait de l'invitation qu'il avait précédemment reçue. Il eut la clé de cette énigme en arrivant à Chicago. Cette ville comptait à cette époque une quarantaine de milliers d'habitants d'origine slave et, parmi eux, un grand nombre de Slovaques de Hongrie. Les dirigeants de la colonie slave avaient protesté contre la venue d'Apponyi et intrigué en exigeant le retrait de l'invitation, ajoutant que si le ministre hongrois persistait à vouloir se montrer à Chicago, ils useraient de tous les moyens en leur pouvoir pour lui rendre le séjour intenable.

Il n'était pas dans le caractère d'Apponyi de céder à de semblables intimidations; il se rendit donc à Chicago, où l'appelaient d'autres engagements. Le club dont il était l'hôte organisa dans ses locaux une solennité à la mémoire de Washington. Roosevelt y assista et Apponyi put faire sa conférence. Il note à ce propos: « Je me sentis entouré à Chicago d'une atmosphère hostile et ne compris que plus tard, à ce symptôme, l'activité des menées auxquelles se livraient les éléments slaves en vue du démembrement de la monarchie austro-hongroise et de la Hongrie. Ils jetaient manifestement de l'huile sur le feu pour préparer dès cette époque le conflit qui devait faire de leur rêve une réalité. Les meneurs extrémistes tchèques et slovaques nourrissaient déjà les projets qui prirent corps le 30 mai 1918, par

le fameux accord de Pittsburgh, accord d'après lequel MM. Masaryk et Benès promettaient aux Slovaques l'autonomie qu'ils attendent encore. Je ne mentionne cet incident que pour mieux mettre en lumière des faits qui ne m'apparaissaient pas clairement à l'époque. » D'ailleurs, il n'eut pas seulement des déceptions à l'occasion de ce deuxième voyage; il fut heureux notamment de constater que derrière ce qu'il est convenu d'appeler le caractère pratique des Américains se cachait un idéalisme réel. Cet idéalisme s'incarna particulièrement en Miss Jane Adams à propos de laquelle le comte Apponyi nous conte, dans ses mémoires, cet épisode à la fois touchant et édifiant: Miss Adams, en pleine guerre mondiale, s'était rendue dans toutes les capitales de l'Europe afin de rechercher les moyens de mettre fin à la tuerie. Sa dernière visite l'amena chez le comte Czernin, ministre des Affaires Etrangères d'Autriche-Hongrie, à qui elle exposa ses projets. « Vous me prendrez peut-être pour une folle, dit-elle en terminant. — Pas du tout, lui répondit le ministre; vous êtes au contraire la seule personne de bon sens que j'aie rencontrée depuis le début de la guerre. »

Le transatlantique allemand, Prinz Friedrich Wilhelm, qui le ramena en Europe, fut le jouet d'une terrible tempête, présage de celle qui, bientôt, allait mettre à feu et à sang toute l'Europe.

Les Etats-Unis entrèrent en guerre pour la défense des idéaux si magistralement exprimés par Woodrow Wilson, puis, quand la conférence de la Paix réunie à Paris eut lamentablement échoué sur les écueils de la diplomatie secrète, l'Amérique se retira. M. William Bullit écrivit à Wilson: « Je ne suis qu'un individu parmi les millions d'autres qui ont eu pleine confiance en vous. Nous pensions que vous ne vouliez rien de moins qu'une paix durable fondée sur une justice impartiale. Et cependant des peuples sont victimes d'oppressions nouvelles et de démembrements qui engendreront des dangers de guerre pendant un autre siècle. Les stipulations de la Conférence de la Paix au sujet du Chan-Tung, du Tyrol, de la Hongrie, de la Prusse Orientale et du territoire de la Sarre provoqueront certainement de nouveaux conflits internationaux. Dans l'intérêt de leur propre population et de l'humanité, les Etats-Unis ont pour devoir de refuser d'apposer leur signature sous ces traités de paix injustes. »

Il adressa aux Hongrois d'Amérique une lettre ouverte dans laquelle il déclarait que sa conscience l'obligeait à proposer à son gouvernement de signer le traité de paix et qu'il partageait avec le gouvernement hongrois la responsabilité morale de cette « pénible décision ». « Mais cela, ajoute-t-il, n'implique pas le renoncement à d'autres moyens que celui de la force. »

Le temps vint où il put exposer au public américain ses vues sur les conditions qui avaient été faites à la Hongrie. Le 29 mai 1923, il recevait une lettre par laquelle un comité, spécialement constitué

à cette intention et comprenant les notabilités les plus marquantes du monde politique et savant, l'invitait à venir faire une série de conférences sur des sujets de son choix. Durant son séjour en Amérique, qui dura six semaines en tout, Apponyi fit trente conférences, sans compter les nombreuses allocutions adaptées aux circonstances. L'intérêt suscité par ces discours ressort éloquentement de la collection de plus de trois mille coupures tirées des journaux qui en rendirent compte plus ou moins longuement. Résumons ici, pour terminer, quelques-unes des idées qu'il développa à cette occasion. « Quand l'Amérique entra en guerre avec un idéalisme que je puis parfaitement comprendre, bien que citoyen d'un pays qui fut son ennemi, l'un de ses buts était de mettre fin à la guerre; cette guerre devait être la dernière, il fallait donc la mener jusqu'au bout pour pouvoir établir une paix juste et durable. Or si vous regardez les faits et que vous vous demandiez si le but pour lequel tant de vos fils sont tombés est atteint, la réponse sera décevante. La paix, que l'Amérique n'a pas voulu ratifier, contient les germes de nouveaux conflits... Quand la délégation hongroise eut été avisée des prétentions des États voisins sur des régions hongroises, je ne fis pas appel à nos droits historiques et dix fois séculaires, mais je demandai simplement le plébiscite, dont la Hongrie s'engageait à accepter d'avance et définitivement le résultat, quel qu'il pût être. Nos adversaires se dérobèrent. Il n'avait été tenu compte dans ce traité ni des frontières naturelles ni des lois économiques. »

Apponyi insiste surtout sur le caractère pacifique des demandes hongroises de révision. « Ni les guerres, ni l'usage de la violence, dit-il, ne parviendront jamais à résoudre les problèmes qui se posent dans le monde... Le sort de l'humanité est déterminé par des principes immuables reposant sur des vérités qui nous sont données par Dieu... Notre temps n'est pas encore venu; continuons donc de prier et de travailler comme l'ont fait avant nous les hommes qui avaient foi en Dieu et dans l'humanité. »

Éditions :

SOCIÉTÉ DE LA NOUVELLE REVUE DE HONGRIE

Président fondateur : Comte Albert Apponyi (1932)

Président du comité de rédaction : Comte Paul Teleki (1932—38)

Président : Comte Maurice Esterházy

Vice-président-gérant : Ivan Praznovszky Président du comité exécutif : Baron B. Láng

Président du comité de rédaction et responsable pour l'édition : Comte Ivan Csekonicz

Secrétaire général : Joseph Balogh

NOUVELLE REVUE DE HONGRIE

Budapest, VI., Vilmos császár-út 3

“VIEILLESSE”

J'avais écrit en tête : « La vieillesse », puis, cette généralisation me paraissant trop prétenueuse, je mis : « Ma vieillesse ». Mais ceci semblait trop rétrograder le champ d'observation. Je finis donc par m'arrêter à « Vieillesse » tout court, laissant aux deux monosyllabes rivaux le soin de se débrouiller comme bon leur semblera, conservant moi-même devant leur conflit une attitude d'impartialité flottante, selon les besoins du cas.

Tout d'abord : que faut-il entendre par « vieillesse » ? Est-ce tout simplement le fait chronologique d'avoir vécu un certain nombre d'années, ou est-ce une transformation de l'être vivant, disons : un affaiblissement qui se produit à un certain âge et qui progresse avec plus ou moins de rapidité, selon les dispositions de l'individu et les circonstances ?

Evidemment, il y a là place à une infinité de nuances. L'affaiblissement s'étend-il à toutes les facultés physiques, intellectuelles et morales ou à quelques-unes seulement et à quel degré ? Est-il compensé par de nouvelles ressources dans tel ou tel domaine de la vie ? Et, si pareille compensation se produit, quelle est la résultante des forces de la décadence et des forces nouvelles dans la valeur totale de l'Etre ?

Je ne sais si je pourrai répondre à toutes ces questions, on, disons plutôt : je sais que je ne le pourrai pas. Il me faut donc me borner afin de dire quelque chose, et, dès lors, le « ma » prend le dessus.

* * *

Je parle donc d'une vieillesse qui se fait sentir comme décadence physique à partir de la 80^e année, sans maladie ni souffrance pourtant, dans ce sens que telle promenade dans les montagnes qui vous paraissait facile il y a 2, 3 ans est devenue impossible parce que vous êtes moins solide sur vos jambes, parce que vous glissez plus facilement et que vous craignez des conséquences d'une fracture. Et voilà tout, quant au physique. Pour un homme dans la vie active dique! les exercices du corps ont toujours été au second plan et le travail intellectuel au premier, cela ne veut pas dire grand chose. Car les organes à travers lesquels vous communiquez avec les ressources de l'âme sont restés intacts et fonctionnent d'une façon irréprochable. La contemplation de la nature, les impressions de l'art, la profondeur de l'émotion musicale n'ont rien perdu de leur intensité et du bonheur que vous y trouvez : je dirais au contraire que l'âme y est mieux préparée, en raison même de la diminution d'activité extérieure et de préoccupations troublantes, qui est le propre de la vieillesse.

que j'appellerais l'arrêt de l'inaction. Mais une fois le premier pas fait, le vieillard du type que j'ai esquissé en ces pages, ne manque certes pas de persévérance. Mais en tout cas la fin de la vie intellectuelle dépasse en lui celle de la volonté. En comparant les âges, on pourrait dire que la volonté dominerait pendant la jeunesse : on veut alors à tort et à travers, on veut plus qu'on ne pense ; puis l'équilibre se rétablit à l'époque de l'âge mûr et en pleine vieillesse il serait de nouveau plus ou moins gravement ou légèrement dérangé au profit de la réflexion. Le vieillard ne veut pas par tempérament, aim de vouloir il lui faut « vouloir-vouloir ». Mais cela n'est-il pas contraire à sa situation générale ? Appartient-il à celui qui probablement ne vivra plus pour en subir les conséquences d'imposer sa volonté et d'imprimer une direction aux évolutions futures ? Sauf des cas exceptionnels, ce n'est pas là la vraie fonction de la vieillesse ; pour se transformer en action la sagesse dont elle est dépositaire, doit en règle traverser des intelligences plus jeunes ; au moins est-il bon qu'il en soit ainsi, car telle est la collaboration naturelle des âges.

* * *

Et ici, je m'arrête, car il me faudrait aborder, maintenant la partie la plus poignante du problème de la vieillesse, que je ne saurais approfondir dans le cadre d'un article de journal et qu'il me répugnerait de traiter d'une façon superficielle : le contraste d'un sentiment de vitalité encore intense et même féconde, avec la certitude d'une fin prochaine. N'y a-t-il pas là de quoi assombrir le tableau lumineux que je viens de tracer ? Comment les énergies d'une verte vieillesse résistent-elles aux ombres d'une pareille perspective ? Question formidable, à laquelle chacun doit trouver sa réponse. La mienne est celle du croyant, que j'ai le bonheur d'être, pour qui la fin est un nouveau commencement, le crépuscule une transition à l'aurore. Cette conviction donne à l'âme la paix profonde qui permet de jouir avec bonheur de tout ce que la vieillesse vous offre de bon et de beau et de travailler sans relâche et allègrement selon votre vocation, jusqu'à l'heure où Dieu lui-même dira : « Assez mon fils ! »

Comte Albert APPONYI.

5 fév. 1933
(Il m'a excellentement dit que je n'ai pas voulu parler des derniers jours à Apponyi)
1887 an
nov 27 fév 2 à 16 28

Deux pages d'une des dernières oeuvres du comte Albert Apponyi. Ces pages sont dédiées au docteur Ph. Bourdillon, médecin genevois qui assistait Apponyi dans ses derniers moments. La dédicace, presque illisible, dans le bas à droite de notre reproduction, est ainsi conçue : « A mon excellent docteur qui m'a soigné pendant mes derniers jours. A. Apponyi. »

Zentralbibliothek Zürich



ZM01971889

Nouvelle Revue

DE HONGRIE

FÉVRIER 1943

La liberté humaine

Par JUSTINIEN SERÉDI

La Finlande en 1943

EDWIN LINKOMIES

In memoriam

Apponyi dans la politique internationale

IVAN PRAZNOVSZKY

La Philosophie d'Apponyi

JULES KORNIS

Apponyi et le droit public

ETIENNE EGYED

Apponyi interparlementaire

LÉOPOLD BOISSIER

La Hongrie et le Bourbonnais

GAËTAN SANVOISIN

L'exemple des petits peuples

ETIENNE SÓTÉR

Forgerons de la Suisse moderne

EDOUARD CHAPUISAT

Etienne Réti

EMERIC OLTVÁNYI

La superstition fatale

ZSOLT HARSÁNYI

Chronique du mois

La Suède (SVEN SELANDER) — « Ondine » en Hongrie — L'Ecole des Arts décoratifs (FRANÇOIS GACHOT) — Littérature française et Catholicisme (A. GYERGYAI)



La presse et les revues



L'Europe centrale et orientale

Les relations culturelles bulgaro-roumaines (LADISLAS GÁLDI)

SOCIÉTÉ DE LA NOUVELLE REVUE DE HONGRIE

BUDAPEST

Prix du numéro : 30 francs français = 3 pengő